



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



ELW. 511^m - 1694,12

Mercur

MSB



<36624511410019

<36624511410019

F, E

Bayer. Staatsbibliothek

MERCURE

GALANT

DEDIE' A MONSIEUR

LE DAUPHIN.

DECEMBRE 1694.



A PARIS,

Chez MICHEL BRUNET, Grand Saile
du Palais, au Mercure Galant.

ON donnera toujours un Volume
nouveau du Mercure Galant le
premier jour de chaque Mois, & on le
vendra Trente sols relié en Veau &
Vingt cinq sols en Parchemin.

A PARIS,
Chez **G. DE LUYNE**, au Palais, dans
la Salle des Merciers, à la Justice.
T. GIRARD, au Palais, dans la Grande
Salle, à l'Envie.
Et **MICHÉL BRUNET**, Grand'Salle
du Palais, au Mercure Galant.

M. DC. XCIV.

Avec Privilege du Roy.

Bayerische
Staatsbibliothek
München



A V I S.

Quelques prieres qu'on ait faites jusqu'à present de bien écrire les noms de Famille employez dans les Memoires qu'on envoie pour ce Mercure, on ne laisse pas à'y manquer toujours. Cela est cause qu'il y a de temps en temps quelques-uns de ces Memoires dont on ne se peut servir. On reitere la mesme priere de bien écrire ces noms en sorte qu'on ne s'y puisse tromper. On ne prend aucun argent pour les Memoires, & l'on employera tous les bons Ouvrages à leur tour, pourvu qu'ils ne desobligent personne, & qu'il n'y ait rien de licencieux. On

A ij

A V I S.

prie seulement ceux qui les envoient, & sur tout ceux qui n'écrivent que pour faire employer leurs noms dans l'article des Enigmes, d'affranchir leurs Lettres de port, s'ils veulent qu'on fasse ce qu'ils demandent. C'est fort peu de chose pour chaque particulier, & le tout ensemble est beaucoup pour un Libraire.

Le sieur Brunet qui debite presentement le Mercure, a rétably les choses de maniere qu'il est toujours imprimé au commencement de chaque mois. Il avertit qu'à l'égard des Envois qui se font à la Campagne, il fera partir les paquets de ceux qui le chargeront de les envoyer avant que l'on commence à vendre icy le Mercure. Comme ces paquets seront plusieurs jours en chemin, Paris ne laissera pas d'avoir le Mercure

A V I S.

longtemps avant qu'il soit arrivé dans les Villes éloignées, mais aussi les Villes ne le recevront pas si tard qu'elles faisoient auparavant. Ceux qui se le font envoyer par leurs Amis sans en charger ledit Brunet, s'exposent à le recevoir toujours fort tard par deux raisons. La première, parce que ces Amis n'ont pas soin de le venir prendre si tôt qu'il est imprimé, outre qu'il le sera toujours quelques jours avant que l'on en fasse le debit; & l'autre, que ne l'envoyant qu'après qu'ils l'ont lû eux & quelques autres à qui ils le prestent, ils rejettent la faute du retardement sur le Libraire, en disant que la vente n'en a commencé que fort avant dans le mois. On évitera ce retardement par la voye dudit Sieur Brunet, puis qu'il se charge de faire

A iij

A V I S.

les paquets luy-mesme & de les faire porter à la poste ou aux Messagers sans nul interest, tant pour les Particuliers que pour les Libraires de Province, qui luy auront donné leur adresse. Il fera la mesme chose generalement de tous les Livres nouveaux qu'on luy demandera, soit qu'il les debite, ou qu'ils appartiennent à d'autres Libraires, sans en prendre pour cela davantage que le prix fixé par les Libraires qui les vendront. Quand il se rencontrera qu'on demandera ces Livres à la fin du mois, on les joindra au Mercure, afin de n'en faire qu'un mesme paquet. Tout cela sera executé avec une exactitude dont on aura lieu d'estre content.



VERCURE

GALANT

DECEMBRE 1694.

LE Roy a déjà donné
la Paix à l'Europe,
& si les intereests par-
ticuliers qui entretiennent
la Ligne, ne détruisoient pas
l'effet de ses bonnes inten-
tions, Elle seroit encore

A iij

8 MERCURE

bien-tost en estat de jouïr du calme dont dépend tout son bonheur. Il y a longtems que ce Monarque connoist que le plus grand de tous les triomphes consiste à pouvoir se vaincre soy-mesme, & à renoncer à des conquestes certaines, pour assurer le repos des Peuples. C'est ce qui a donné lieu au Sonnet que vous allez lire. Il est de M^r Ranchin, Conseiller du Roy en la Cour des Comptes, Aides, & Finances de Montpellier

AU ROY.

L A Victoire, Grand Prince, en
tous lieux suit tes pas,
Toujours au champ de Mars la
gloire t'accompagne ;
Il n'est point de combat que ta va-
leur ne gagne,
De Place qui résiste au pouvoir de
ton bras.

S

Ce bras victorieux n'est-il pas encor
las ?
Ne veux-tu point laisser de Villes
à l'Espagne,
De Vaisseaux aux Anglois, de
Forts à l'Allemagne ?
Aux douceurs de la Paix ne te
rendras-tu pas ?

10 MERCURE

S

*Grand Monarque, il est vray que
tes armes sont justes,
Que d'elles aujourd'huy tu tiens les
noms augustes
De Protecteur des Rois, & d'ap-
puy des Ausels.*

2

*Mais songe que c'est moins pour des
exploits de guerre
Qu'on plaçoit les Césars au rang
des Immortels,
Que pour avoir donné le repos à la
Terre.*

On n'a point encore vû de
Journal du Siege de Huy,
fait par les Alliez au mois
de Septembre dernier. Cela
vient de ce que nous n'en

GALANT. II

pouvons faire que des Places que nous assiegeons, puis que nous ne pouvons sçavoir pendant les Sieges ce qui se passe dans les Places assiegées, où nous n'avons point de communication. Le détail que je vous envoie a esté tiré des Memoires dressez par M^r de Reignac, qui commandoit dans Huy; ainsi il ne sçauroit estre que tres-juste.

LE Prince d'Orange ayant décampé le 20. du mois d'Aoust de son Camp de S. André ou de Taviers, & Monseigneur estant party

12 MERCURE

de Vignamont , pour le suivre du costé de Flandre , on jugea bien que les Armées s'éloignant de Huy , les Troupes des Alliez qui estoient dans les Lignes de Liege , au nombre de vingt cinq à vingt six mille hommes , ne manqueroient pas d'en faire le Siege , parce qu'elles avoient pour cela toutes les facilitez qu'elles pouvoient desirer .

M. de Reignac qui commandoit dans la Place , commença de lors à se préparer à les recevoir . On luy avoit laissé les Regimens d'Angoumois & de Ponthieu , qui pouvoient faire environ neuf cens hommes en estat de servir . Cela suffisoit pour la deffense du Chasteau de Huy , car on ne songeoit pas à garder la Ville , à cause qu'elle n'est entourée que d'une simple muraille , qui n'a en plusieurs

endroits que dix à onze pieds de haut sur deux d'épaisseur, sans aucun flanc. Il travailla avec diligence à mettre dans ce Chasteau les choses qu'il croyoit nécessaires.

Vers le commencement du mois de Septembre, il eut avis qu'il estoit venu à Mastrich des Deputez des Etats de Hollande, avec des sommes considerables, pour fournir à la dépense d'une grosse entreprise, que les Alliez se vantôient de vouloir faire sur les Places du Roy du costé de la Meuse. On apprit aussi qu'ils faisoient descendre sur la riviere d'Ourte, quantité de bateaux chargés de foin; qu'il se faisoit un grand amas de fourage à Liege, & que l'on faisoit remonter des Places de Hollande par la Meuse, une prodigieuse quantité de toutes sortes de munitions.

14 MERCURE

Le 10. de ce mesme mois , on eut avis que le Sieur de Cohorn , l'un des Generaux des Troupes de Hollande , qui avoit joint l'Armée du Prince d'Orange , avec quelques Troupes qui avoient esté tirées des Lignes de Liege , revenoit avec quatorze Bataillons , & que le Duc d'Holstein Ploën estoit aussi détaché avec un Corps de Cavalerie , & qu'il s'avançoit pour commander l'Armée qui se formoit près de Liege , & qui devoit estre de trente mille hommes.

M. le Comte de Guiscard , Lieutenant General commandant sur la frontiere, estant informé du dessein des Ennemis, se rendit à Huy en resolution de se renfermer dans le Chasteau pour le defendre Il mena avec luy quelques Volontaires des

GALANT. 15

Troupes qui estoient à Namur, avec environ deux cens hommes choisis de la Garnison, dont il y avoit cent quarante Dragons à pied du Regiment d'Anvoille. Quoy que M. de Reignac eust du chagrin de ce qu'il luy venoit oster l'honneur de la defense de ce Poste, il n'en témoigna rien, parce que M. de Guiscard en usoit parfaitement bien avec luy.

On travailla avec grande application à faire venir de Namur & de Dinant, ce qui pouvoit estre necessaire à Huy; on fit remplir tous les magasins, de maniere qu'on ne pouvoit manquer de rien. Outre l'argent que le Tresorier avoit, M. le Comte de Guiscard donna ce qu'il put du sien, pour employer aux choses qui estoient necessaires.

16 MERCURE

Le 14. on apprit que les Ennemis chargeoient à Mastrich quantité de Mortiers sur des Bateaux, & qu'ils les faisoient monter à Liege. Dès le mesme jour, M. le Comte de Guiscard fit mettre le feu aux Magasins de foin, qui estoient dans la Ville, afin que les Ennemis n'en pûssent profiter. On fit rompre les Ponts qui estoient sur la Mehaigne, & l'on fit prendre dans les Villages voisins beaucoup de vaches & de moutons, qui furent mis au Chasteau, afin de donner de la viande fraische à la Garnison autant qu'on pourroit.

Le 15. M. le Comte de Guiscard envoya tous les équipages à Namur, avec les Soldats qui n'estoient point en estat de servir, & fit entrer la Garnison dans le Chasteau; il vouloit mesme abandonner la Ville

dés ce jour là ; mais M. de Reignac luy representa qu'il valoit mieux la garder encore un jour ou deux, afin d'en pouvoit retirer plus facilement ce qu'on avoit besoin. On y laissa seulement les Gardes des Portes : il monta au Chasteau , & M. de Reignac resta dans la Ville.

Le mesme jour les Ennemis passerent la Meuse sur le pont qu'ils avoient fait à Tilleul , au dessus de Liege, & camperent à Serray.

Le 16. toute leur Armée marcha , & alla camper à Strée , qui n'est qu'à une lieuë de la Place. Ils firent avancer quelque Cavalerie qui parut sur la montagne de la Sarte , d'où on les fit retirer à coups de Canon.

Sur les dix heures du soir , un Courier du Cabinet porta un ordre à M. le Comte de Guiscard,

Decembre 1694.

B

18 MERCURE

de ne pas se renfermer dans le Chasteau de Huy, à cause que la Place n'estoit pas assez considerable, pour estre défenduë par un homme comme luy; ajoutant que Sa Majesté s'en rapportoit aux soins de M. de Reignac. M. de Guiscard partit à minuit avec cent Dragons d'Anvoille, & les Volontaires qui l'avoient suivi. Il auroit esté pris en se retirant, si les Ennemis, au lieu de faire avancer leurs gardes de Cavalerie près de la Meuse, les eussent postées sur la montagne d'Ahain.

Le 17. les Ennemis passerent le ruisseau du Houyou, & prirent leurs postes pour investir la Place, & la serrer du costé du Condrooz. Un petit Corps de leurs Troupes se campa près le Val Nostre-Dame,

GALANT. 19

pour assurer le costé du Hesbéc, laissant la Mehaigne devant eux.

Un de leurs détachemens d'Infanterie entra dans le Fauxbourg S. Pierre, & voulut forcer la barriere de la porte Saint Germain, mais la garde qui y estoit encore, les repoussa, & les obligea de se retirer.

Sur les huit heures du soir, M. de Reignac fit fermer toutes les portes de la Ville; il en retira les gardes, & alla à la Maison de Ville, où les Magistrats estoient assemblez. Il leur remit les clefs de la Ville, leur permettant de faire leur capitulation avec les Ennemis, & leur dit que s'ils pouvoient obtenir du Duc d'Holstein-Plöen, qu'il n'attaquast point le Chasteau par la Ville, & que les Troupes ne passassent point sur leur pont, il

B ij

ne feroit point tirer sur la Ville.

Pendant la nuit les Ennemis travaillèrent à faire des Batteries sur les montagnes de la Sarre, des Croisiers du Correu, du Fort Picard, & d'Ahain.

Le 18. au matin, les Bourgeois de la Ville allèrent à la porte du Chasteau, pour dire à M. de Reignac qu'ils avoient fait leur capitulation de la maniere qu'il leur avoit conseillé. Les Ennemis firent entrer trois Bataillons dans la Ville, & occuperent tous les postes. Ils mirent une garde au bas de la rampe du Chasteau. M. de Reignac leur fit dire de se retirer, ce qu'ayant refusé de faire, il les en fit chasser.

Pendant tout le jour, Mrs. Chalembert & Francart, Commissaires d'Artillerie, firent faire un

tres grand feu de huit ou dix pieces de canon qui estoient en estat de servir dans le Chasteau, & jetterent quantité de bombes, & cela incommoda beaucoup les travaux que les Ennemis faisoient à leurs Batteries.

Avant que de continuer le Journal du Siege, il est à propos de faire la description de la Place, pour en faire connoistre la situation à ceux qui ne l'ont pas vûë. Le Chasteau de Huy est sur une petite montagne étroite, qui s'étend presque jusqu'au milieu de la Ville. Il a esté autrefois la Maison de plaisance des Princes de Liege. Le Roy s'en estant rendu maistre dans la dernière guerre, le fit razer d'une manière, qu'il n'en estoit resté que les vestiges. Il a esté dix ans inhabita-

22 MERCURE

ble ; au commencement de celle-cy les Ennemis en ont relevé les murailles , & l'ont mis en estat d'y tenir garnison. Il n'y pouvoit cependant loger que deux cens hommes : & comme ce poste estoit devenu considerable , parce qu'il couvroit la Ville de Liege , les Ennemis au mois d'Octobre 1692. voyant que ce Chasteau n'estoit qu'une maniere de pasté , qui n'avoit ny flancs , ny défenses ; & qu'il estoit commandé de quatre montagnes si superieures , que le feu de la mousqueterie de ceux qui le pourroient attaquer , empescheroit la Garnison de faire aucun mouvement , parce qu'on y est vû depuis la teste jusqu'aux pieds , ils resolurent de faire quelques Ouvrages sur une petite montagne la plus voisine , ausquels

ils donnerent le nom de Redoute ,
ou Fort Picard. On y communi-
quoit par le moyen d'un souterrain
qui va du Chasteau à une vieille
Tour, qu'on nomme Tard avilée,
où l'on ne peut passer qu'un à un.
Cet ouvrage estoit assez imparfait
lors que M. le Maréchal de Villeroy
en fit le Siege l'année dernière. Le
Fort Picard fut pris en un jour ; &
le Chasteau se rendit le lendemain.
On a travaillé depuis à le raccom-
moder, & on l'avoit mis dans un
estat, que l'on croyoit qu'il auroit
pu tenir quinze jours. Ce qui en
donnoit une si bonne opinion, c'est
qu'il y avoit beaucoup de vieilles
caves qui estoient restées lors que
le Chasteau fut démoly, dans
lesquelles on pouvoit mettre des
provisions ; il y avoit des souer-

24 MERCURE

rains que l'on prétendoit estre à l'épreuve, les murailles du Château ayant huit ou dix pieds d'épaisseur. L'on croyoit aussi qu'il falloit un grand temps pour les abattre, il y avoit trois petites enveloppes, de simples murailles, que l'on pouvoit disputer l'une après l'autre. Il sembloit de la maniere dont on parloit de ce Poste, qu'il estoit devenu imprenable, qu'il y avoit beaucoup d'honneur à acquerir, & fort peu à risquer. Le Chasteau peut avoir 130. toises de longueur, & environ 25. de largeur, n'y ayant aucunes terres dont on se pust servir pour se retrancher. Le Fort Picard est une maniere de Redoute, où il y a un Fossé que l'on pourroit combler avec cent fascines. Le Parapet estoit de pierres sèches, meslées d'un peu de

de

GALANT: 25

de terre, qui n'estoit point à l'épreuve du Canon, Il y avoit une fraise de pallissades, sans aucun endroit où l'on pust mettre un seul homme à couvert de la Bombe, ny se cacher au feu des Ennemis ; on y estoit vû à plein de la montagne du Correu, qui n'en est qu'à une portée de Carabine. Le Fort peut avoir 15. toises en quarré, & on n'y entroit que par une échelle. Il y a une maniere de petit Ouvrage qui est aussi une Redoute à la portée du pistolet du Fort. Picard, tirant vers le Chasteau, auquel on avoit donné le nom de Fort Rouge. Il est à peu près de la mesme construction du Fort. Picard, c'est-à-dire, également mauvais.

M. le Comte de Guiscard avant que de partir, avoit mis dans le Fort

Decembre 1694. C

26 MERCURE

Picard M. de Condon, Lieutenant de Roy de la Place, & Mr de la Frelonniere, Lieutenant Colonel du Regiment d'Angoumois avec deux cens hommes & il avoit fait occuper au bas du Chasteau du costé du Faux-bourg Saint Maur, deux tours d'une vieille Eglise ruinée, qu'on nommoit S. Leonard. Il y avoit mis le Mr du Claiel, Lieutenant de Dragons au Regiment d'Anvoille, avec trente hommes.

Le Regiment de Ponthieu occupoit un Ouvrage de terre qui est près de la tour de Tard avisée, & celuy d'Angoumois fut mis dans une petite Place d'Armes qui est entre la Caponniere & le Chasteau.

La nuit suivante, les Ennemis ouvrirent la Tranchée du costé du Fort Picard, hors la portée du mous-

quet, ce qui fit qu'on ne s'en apperçut point, quoy que l'on eust envoyé plusieurs fois les reconnoître, ils avoient mis un Bataillon devant leurs Travailleurs pour les couvrir.

Le 19. l'on travailla dans le Château à faire des hangars avec des madriers, pour mettre les Soldats à couvert des Bombes. Le mesme jour, les Ennemis voulurent sçavoir si on deffendrait le Fort Picard; car ils croyoient qu'on l'abandonneroit. Vers les neuf heures du matin, ils se présentèrent au nombre de deux cens hommes d'Infanterie, & firent la demonstration de vouloir s'avancer, mais les coups de Canon qu'on leur tira les firent rentrer dans un logement qu'ils y faisoient derrière une maison dans le ravin joignant une petite Eglise, qui est au-

50 MERCURE

près du Fort. M. de Reignac qui s'y trouva pour lors, fit sortir quarante Grenadiers, avec vingt Dragons, soutenus par un autre détachement, & fit attaquer la maison. Les Ennemis l'abandonnèrent; l'on y mit le feu, & il y eut un Lieutenant de Dragons blessé.

Sur les trois heures après midy, les Ennemis voulurent occuper le Fauxbourg Saint Maur, qui est au dessous du Chasteau, du costé de l'Eglise Saint Leonard. Les Grenadiers du Regiment de Ponthieu sortirent d'une fausse-braye joignant la Tour de Tard-avisée, & allèrent les attaquer. Ils les chassèrent, en tuèrent plusieurs, & ramenèrent quelques Prisonniers.

Pendant tout le jour le Canon & les Mortiers de la Place tiraient

avec beaucoup de succès. La nuit suivante, les Ennemis avancèrent leurs tranchées assez près du Fort-Picard. M. de Condon fit faire deux ou trois petites sorties pour les inquiéter.

Le 20. les Ennemis portèrent beaucoup de fascines à la queue de leurs tranchées. L'on s'aperçût, qu'ils faisoient une Batterie de trente pieces de Canon & de quinze mortiers sur la montagne du Correu; une de dix huit pieces, & de douze mortiers sur celles de la Sarte & des Crofiers; une de dix pieces & de six mortiers sur celle du Fort-Picard; & une de dix pieces, sur celle d'Ahain. On ne pouvoit croire, qu'un si grand nombre d'Artillerie, qui couvroit toutes les montagnes, pust estre destinée pour le Siege.

30 MERCURE

d'un petit Chasteau; & l'on s'attendoit qu'ils en feroient tourner une partie pour quelque entreprise plus considerable.

M. Filley, Directeur des Fortifications de la Frontiere, avoit mandé à la Cour, que le Chasteau de Huy pouvoit tenir environ douze ou quinze jours, ne comptant pas qu'on y dуст mener un si grand appareil. Il voulut se trouver au Siege, où il estoit tres-necessaire. Mr Derigny Ingenieur, qui avoit fortifié la Place, & Mr Diguët, s'y trouverent aussi.

M. Filley fit travailler à un Retranchement au bas du rocher sous le Fort Picard, afin d'assurer la communication pour aller chercher de l'eau à la Meuse, ce qui servit beaucoup. Il fit aussi masquer tou-

tes les portes des sousterrains, & achever la chappe du puits, ce qui estoit l'affaire la plus essentielle. L'on fit une traverse pour couvrir la porte de la dernière envelope.

M. Couppy, Commissaire des Guerres, fit un estat du nombre des Soldats qui estoient restez après le départ de M. le Comte de Guiscard, afin de faire la distribution des vivres. Il se trouva quatre cens vingt-sept hommes dans le Regiment d'Angoumois, cinq cens dans celui de Ponthieu; & environ cent quatre-vingt cinq hommes des détachemens venus de Namur, tant Dragons, Soldats, Canonniers, Mineurs, Charpentiers, Maçons, & autres Ouvriers, ce qui faisoit en tout onze cens treize hommes, qui suffisoient pour la garde du Château.

32 MERCURE

M. de Reignac envoya généralement toutes les munitions de guerre & de bouche qui estoient nécessaires , pour en donner à profusion aux détachemens qui estoient dans les Forts & Tours S. Leonard.

A l'entrée de la nuit , M de Condon envoya dire que les Ennemis avoient fait avancer beaucoup de troupes à la queue de leur tranchée, avec quantité d'échelles; & qu'il craignoit qu'on ne voulust l'insulter, ce qui obligea M. de Reignac d'y aller. Il mena avec luy M^r du Mont, Capitaine des Grenadiers du regiment d'Angoumois, avec sa Compagnie, mais les ennemis n'entreprirent rien.

Le 21. sur les neuf heures du matin , les Ennemis sortirent de leurs retranchemens, & s'avancèrent, comme s'ils avoient voulu

attaquer le Fort Picard. Il y avoit une maniere de chemin couvert que l'on avoit fait le jour précédent.

Ce n'estoit qu'un petit fossé, où l'on avoit mis des sacs à terre. L'on y avoit seulement la moitié du corps à couvert. Un Capitaine du Regiment d'Angoumois qui y estoit avec quarante hommes, abandonna son poste, mais Mr de la Freslonniere, Lieutenant-Colonel de ce mesme Regiment, y estant accouru, ramena le détachement ce mesme poste, & ayant fait un grand feu, aussi bien que ceux qui estoient dans le Fort avec M. de Condon, ils obligerent les Ennemis à se retirer.

Un Espion rapporta que le Canon des Ennemis estoit en batterie au nombre de soixante-quinze pieces, & de trente-huit Mortiers; & qu'ils ne

34 MERCURE

devoient s'en servir que le lendemain. Comme l'on sçavoit bien que l'Artillerie de la Place ne tireroit qu'autant que celle des Ennemis ne tireroit pas, Mrs Francart & Chalembert, Commissaires, la firent servir avec application, & contraignirent les Ennemis d'abandonner deux ou trois fois leurs Batteries.

M. de Condon manda qu'il ne doutoit pas que les Ennemis ne voulussent l'attaquer pendant la nuit. M. de Reignas y alla encore avec Mr de Lantigue, Capitaine des Grenadiers du Regiment de Ponthieu, à la teste de sa Compagnie. Il trouva les Troupes sous les armes ; elles croyoient que les Ennemis estoient fort près, parce qu'on les entendoit travailler, mais on s'apperceut que ce n'estoit qu'à

leurs Batteries qu'ils estoient occupez. On fit sortir deux Sergens avec chacun dix hommes, qui ne trouverent personne.

On fit sortir aussi Mr Derigny avec dix Grenadiers, pour aller reconnoistre les ouvrages que les Ennemis faisoient à leurs tranchées. Il trouva une de leurs gardes, qui étoit sur le ventre à trente pas du Fort Picard; elle soutenoit leurs Travailleurs qui faisoient une Place d'armes pour assurer leurs Batteries, lesquelles ils avançoient plus près que celles qu'ils avoient commencées les jours précédens. Mr Derigny ayant poussé cette garde, elle se renversa sur leurs Travailleurs. On vit bien qu'ils ne vouloient rien entreprendre, & qu'ils ne songeoient qu'à assurer leur logement.

36 MERCURE

Le 22. à neuf heures du matin , M. de Reignac estant au Fort Picard , les Ennemis commencerent à faire une salve de toute leur Artillerie. Les Soldats du Chasteau furent un peu étonnez de voir une pluye de pierres & d'eclats de bombes ; car jusque-là le Siege ne leur avoit paru qu'une réjouissance. M. de Reignac estant retourné dans le Chasteau , ordonna à Mr de Bacqueville , Major de la Place , de faire rentrer les troupes dans les souterrains , selon la disposition qu'il en avoit faite. L'on estoit dans une pleine confiance qu'ils estoient bien à l'épreuve, & que l'on pouvoit s'y tenir tranquille , mais on fut bien surpris quand en moins de deux heures il y eut deux de ces souterrains , où estoient les Vins &

Eaux de vie, qui furent enfoncez.

M. de Condon envoya dire que le Canon plongeoit si fort dans son poste, qu'il n'estoit presque pas possible d'y contenir les Soldats. M. de Reignac envoya Mr de Frébois, Lieutenant-colonel du Regiment de Ponthieu, & cent hommes de renfort pour occuper le Fort rouge, avec ordre que si les Forts estoient attaquez, de s'y bien défendre; avertissant les Soldats que s'ils les abandonnoient, on ne les laisseroit pas rentrer dans le Chasteau; que le Regiment de Ponthieu estoit à portée de les secourir, & qu'en un mot, ils pouvoient regarder leurs postes comme indépendans du Chasteau, & y faire plutôt une capitulation particuliere.

Ce jour-là Mr de Pontis, Lieu-

38 MERCURE

tenant de Canonniers , & Mr de Nogaret , Lieutenant au Regiment de Pouthieu, furent tuez dans le Fort Picard ; Mr le Chevalier de Loise , Capitaine au Regiment d'Angoumois , fut blessé dans le Chateau. Pendant la nuit , les Ennemis tirent une ligne parallele sur la creste , à la teste du Fort Picard , & firent un logement au bas du ravin qui est entre ce Fort & la montagne du Correu.

M. de Reignac fit oster toutes les grenades qui estoient dans un magasin , où elles n'estoient pas en seureté , & on les transporta dans un autre. Il fit aussi oster des farines , qui estoient restées dans un petit corps de cazernes , elles furent mises dans le grand sousterrain. Il envoya M. Filley au Fort Picard , pour faire reparer le defordre que le Canon y

& qui avoit causé, ne fut pas trouvé bien considerable. Mr Diguët en fut chargé.

Le 23. l'Artillerie des Ennemis tira sans discontinuer depuis le point du jour jusques à neuf heures du soir, comme un feu de mousqueterie; celle de la Place ne tira plus, toutes les Pieces ayant esté démontrées en moins de trois heures. Tous les parapets furent razez; en sorte qu'il ne fut pas possible de mettre un seul homme à couvert, pour opposer un feu de mousquet.

Vers les onze heures du matin, les ennemis sortirent de leurs Retranchemens, faisant mine de vouloir attaquer le Fort Picard. Les Troupes qu'avoit M. de Condon ayant paru s'étonner, furent rassurées par sa presence, & cel-

40 MERCURE

les de M. de la Freslonniere, qui les firent tirer sur les Ennemis, ce qui les obligea de rentrer dans leurs Logemens. M. de Reignac envoya encore à M. de Condon M. le Vasseur avec cinquante hommes de renfort.

Les ennemis battirent en breche la voute de la rampe qui monte de la Ville au Chasteau, qui estoit un lieu destiné pour mettre la Garnison à couvert des Bombes. L'on ferma pendant la nuit les ouvertures qui y estoient, afin de fortifier la muraille; l'on travailla fortement à masquer la grande Porte de cette rampe, & à dégager les Portes de communication, au devant desquelles le Canon avoit entassé beaucoup de pierres.

L'on avoit porté quantité de ma-

driers au Fort Picard , dont on avoit fait des Hangarts dans la pente qui a son regard vers la Meuse, où les Officiers pouvoient se mettre à couvert avec les Soldats.

Le 14. le feu de l'Artillerie des ennemis recommença avec la mesme violence ; ils rapprocherent leur Canon qu'ils tiroient à barbets , & leurs Troupes se tenoient à découvert sur les montagnes sans craindre le feu de la Place ; car dès qu'un Soldat se presentoit pour tirer, il estoit emporté par le Canon. M. de Condon manda à M. de Reignac, que les ennemis avoient mis beaucoup de pieces de Canon sur la montagne de Saint Victor , de l'autre costé de la Meuse , qui tiroient a revers sur son détachement , & que difficilement on

Decembre 1694.

D

42 MERCURE

pouvroit y demeurer. Il renvoya les cinquante hommes de renfort qu'on luy avoit envoyez le jour précédent, sous prétexte de ne vouloir pas exposer tant de gens à un perill inévitable.

M. de Reignac voyant la consternation qui estoit dans les Forts, prit la resolution de faire relever tout ce qui y estoit ; mais comme il falloit du temps pour cela , parce que les troupes estoient dans les souterrains , & qu'il falloit passer dans la communication de la tour de Tard avisée , où l'on ne pouvoit aller qu'un à un , il donna ses ordres afin que l'on fist les détachemens , & destina M. le Comte de Luc , Colonel du Regiment d'Angoumois , pour les commander. Cependant il envoya Mr de Chalem-

bert, Commissaire d'Artillerie, pour faire tirer deux pieces de Canon, qui estoient abandonnées entre le Fort Picard & le Fort rouge. Cela réussit parfaitement, jusqu'à la troisième décharge, le Canon des Ennemis, qui estoit sur la montagne de S. Victor, fut démonté, & abandonné. Cela rassura un peu le détachement de M. de Condon.

Sur les quatre heures après midy, M. de Reignac s'en alla à un ouvrage de terre, qui est proche le Fort - rouge, & de la Tour Tard-avisée, où estoit le Regiment de Ponthieu, voulant y détacher luy-mesme le nombre d'hommes qu'il destinoit pour les Forts, mais il n'eut pas le temps. Comme il passoit dans le défilé de la Caponniere, il fut averty que ces Forts estoient

44 MERCURE

attaquez, & estant allé aussi-tost au poste du Regiment de Ponthieu, pour s'approcher des Forts, il trouva qu'ils avoient esté emportez sans résistance.

Le fort Picard avoit esté attaqué par deux cens Grenadiers de Brandebourg, avec deux cens Carabiniers. Trois cens des Mousquetaires à cheval, aussi de Brandebourg, estant à pied, attaquèrent en mesme temps le fort rouge par le flanc qui regarde le Correu, le tout soutenu par trois Bataillons. Les Ennemis estoient dans le fossé avant que M. de Condon eust fait lever les Soldats qui estoient cachez pour éviter leur feu; il fut contraint de se retirer par le fort Rouge. Mr de la Freslonniere y fut tué, en faisant parfaitement son devoir. Les

Q

Ennemis poufferent leur pointe, & coulerent le long de la fausse braye du Fort rouge, où estoit Mr de rebois, qui y fut pris. Les Soldats furent contraints d'abandonner, & les Officiers y furent presque tous tuez ou pris: Mrs de Chomasson & de la Serre y furent blessez. Le premier resta sur la place, & fut fait prisonnier, après avoir tenu assez de temps derrière un cheval de frise, avec Mrs de Comarque & de Far-
gue.

Les Ennemis, en poursuivant les fuyards, seroient venus jusqu'à l'ouvrage où estoit le Regiment de Ponthieu, sans que Mrs du Rocq, Daliguet, Damande, & Caminel, firent prendre les Armes à ce Regiment, qui fit grand feu. M. de Reignac fit avancer M. de Lartigue

46 MERCURE

avec la Compagnie de Grenadiers, pour arrester les Ennemis, qui venoient du costé de la Meuse. On les obligea de se retirer dans le Fort-Rouge, d'où ils firent si grand feu sur ce Regiment qu'il y eut beaucoup de gens tuez, du nombre desquels fut Mr de Romy Capitaine, & Mr Demaroc y fut blessé & pris, & six Lieutenans furent tuez, dont l'un estoit Mr de Tonancourt, Lieutenant des Grenadiers, qui tomba sur M de Reignac, après s'estre fort distingué. On ne scauroit assez louer la bonne contenance que firent tous les Officiers de ce Regiment. Mr de Chalembert Commissaire d'Artillerie fut aussi tué en se retirant avec le jeune Chaumasson, Lieutenant dans Pont-hieu, ce qui fut une véritable perte.

M. de Reignac qui vit que ce Regiment souffroit extrêmement , & que cela ne tendoit à rien, n'étant pas possible de reprendre les Forts, le fit retirer dans le Chasteau; par une porte, qui entre de cet Ouvrage dans le souterrain de la Tour de Tard avisée Ce Regiment étoit presque défilé, lors qu'on avertit M. de Reignac que les Ennemis attaquoient l'Eglise S. Leonard Il s'en alla pour leur opposer un feu, afin que l'on ne pust escalader les Tours, par le costé du Chasteau, & laissa à cette Porte M. de Luc, & M. de Bacqueville. Major de la Place, & chargea ce dernier de la fermer lors que tout seroit rentré; qu'il devoit se ressouvenir de ce qu'en pareil cas il estoit arrivé au Siege de

87 MERCURE

Valenciennes , & après plusieurs repetitions dont le Sieur de Bacqueville , qui est homme de valeur , & tres sage , dit qu'il pouvoit s'en reposer sur luy. Mr de Reignac s'en alla dans cette confiance pour soutenir les tours de S. Leonard , qui furent prises dans un instant , car pendant que les Ennemis attaquoient le fort Picard , ils firent pointer plusieurs pieces de canon , qui tirerent sur ces Tours , & obligerent le Sieur du Clariel de se rendre , après y avoir fait tout ce qu'on pouvoit attendre d'un brave homme.

M. de Reignac estant occupé à distribuer des postes au Regiment de Ponthieu , qui rentroit dans le Chateau avec confusion , le terrain estant si serré qu'on ne pouvoit s'y
tourner ,

tourner, on luy vint dire que les Ennemis estoient maistres de la communication de la tour de Tard avinée, & que M. le Major y avoit esté forcé. Cela luy fut très sensible. M. le Major estant arrivé confirma la chose, disant que M. de Condon, qui avoit eü la jambe cassée au poste que le Regiment de Ponthieu venoit de quitter, avoit embarrassé le passage dans le temps qu'on le rapportoit, ce qui avoit donné occasion aux Ennemis de se rendre maistres de cette porte, & qu'il n'avoit eu que le temps d'en fermer une seconde, qui estoit dans le souterrain à vingt pas de la première qu'il avoit ordre de garder. Les Ennemis s'estant saisis d'une partie de cette communication, attaquèrent la Tour de Tard avi-

Decembre 1694.

E

50 MERCURE

sée, dont ils enfoncerent la porte. Mr de Laistre, Aide major de la Place, qui y commandoit avec vingt hommes, s'y défendit tres-bien, & on ne l'auroit pas prise facilement, s'il n'eust receu trois grandes blessures, & si quinze Soldats de son détachement n'eussent esté tuez ou blessez; il se rendit prisonnier de guerre. Cet accident avança la reddition de la Place de plus de deux jours.

L'on fut ensuite si pressé, que l'on ne pouvoit plus agir. Les Ennemis se logerent assez près de la Caponniere. Des le mesme jour leurs Batteries de la Sarte & du Correu renverserent la grande voute de la rampe, & le décombre fit une breche de trente toises, qui fut praticable jusqu'au grand terrain,

où estoient les farines, on le croyoit entierement à l'épreuve. Les Ennemis commencèrent à le battre par le fondement avec une grande force, & avant la nuit on remarqua qu'il estoit fort ébranlé. Comme c'estoit le salut de la Place, l'on se vit fort intrigué. Les Ingenieurs, qui ne s'estoient point attendus à un si grand bouleversement, en estoient tout consternez. M de Reignac leur en demandoit raison, & les moyens de tenir les quinze jours à quoy ils avoient fixé la défense du Chasteau; ils ne sçavoient que luy dire.

Pendant la nuit l'on osta les poudres du magasin qui est près le gros mur, parce qu'on ne sçavoit qu'en faire. On défonça les tonneaux pour les jetter au bas de la brèche; on y

52 MERCURE

enterra plusieurs bombes, & on fit deux mines pour les faire jouer lors que les Ennemis viendroient à l'assaut.

Le 24. il fit un grand brouillard, & les Alliés ne commencerent à tirer que sur les huit heures du matin.

Deux heures après, le Duc d'Holstein fit sommer M. de Reignac de se rendre, & le menaçant qu'on ne feroit point de quartier à la Garnison, si l'on tardoit plus longtemps à capituler. Il répondit que rien ne le pressoit encore d'y songer, & qu'il verroit ce qu'il auroit à faire lors qu'on en seroit venu à quelques coups de main sur la breche. Il renvoya l'Officier, avec parole que l'on ne viendroit point qu'il ne fust rentré dans

le Fort rouge ; mais Mr de Reignac estant encore sur la breche avec Mrs Filley, Derigny, & beaucoup d'Officiers, les Ennemis, avant le temps qu'on avoit donné pour se retirer, firent une décharge de toute leur Artillerie ; il y fut enterré par l'effet des bombes, avec quelques-uns de ceux qui estoient avec luy.

Les Assiegeans avancerent dix pieces de gros canon au Fort rouge, qui firent breche à la Caponniere, & battirent en ruine une autre vieille breche, qui n'avoit esté réparée que par les soins de M. le Comte de Guiscard, laquelle est à l'angle du Chasteau au regard de la Meuse. Ils mirent aussi deux Batteries sur la montagne de Saint Victor, qui battirent la countine du

54 MERCURE

mesme costé vis à vis le puits, ce qui faisoit une brèche à nôtre derniere envelope. Ils avancerent quatre pieces de canon au pied de l'Abbaye S. Victor, avec lesquelles ils battirent une Tour du Chasteau sur la porte de Namur, où il y avoit aussi une ancienne brèche, qu'on avoit seulement réparée en y mettant quelques palissades. En moins de deux heures on la mit en estat d'y pouvoir monter.

Les grandes Batteries du Correu & de la Sarte, qui battoient dès le jour precedent nostre grand souterrain, firent un feu si redoublé, que sur les deux heures après midy le souterrain se renverla sur le lieu où estoit la voute de la rampe, de maniere qu'il ne paroissoit pas qu'il y en eust jamais eu. Il y eut plusieurs

Soldats écrasez : le décombre fit jusqu'à la Ville, une rampe par laquelle on pouvoit monter avec facilité, parce que l'escarpe en estoit toute aplanie. Bien des gens qui ont pû voir cet endroit, auront de la peine à croire ce qui s'est passé à cet égard.

Pour lors les Ennemis redoublèrent encore leur feu, & toutes les montagnes estoient couvertes de gens qui venoient voir, ce qui fit croire qu'ils avoient envie de donner un assaut. M. de Reignac tira es Soldats qui estoient dans les souterrains, & sous les hangars qui restoient, & les fit marcher aux brèches, disposant le nombre de gens qu'il vouloit opposer à chacune. Il mit Mrs de Luc, Daliguet & de Lartigue à la grande breche, où il fit

E iiij

56 MERCURE

porter un Drapeau , & où il resta luy-même avec Mrs Filley , Coupy & Derigny. M. du Rocq fut mis à celle de la courtine de la Meuse ; Mr Bienville à celle de la Tour de la Porte de Namur ; Mr de Ville-neuve à celle du Cavalier. & M. de la Barre à celle de la Piece verte. Toutes choses étoient dans cette disposition , lors qu'on s'apperceut que les Ennemis ne faisoient cette démonstration de venir aux brèches , que pour faire sortir la Garnison des cazemattes , afin qu'elle fust plus exposée au feu de leur canon. Effectivement il y eut bien des gens tuez. Cela obligea M. de Reignac à faire rentrer les Soldats.

Comme il y avoit un magasin du costé de la courtine de la Meuse , que l'on battoit fortement , il en fit

oster les Poudres pendant la nuit, & on les jeta au bas du rocher.

• M. Coupy qui se trouvoit par tout, prenoit un grand soin que les distributions qu'on faisoit à la Garnison, fussent regulierement fournies, & que l'on songeast aussi aux Soldats blesez. Comme les gens qu'il employoit pour cela, se cachtoient pour éviter le grand feu des Ennemis, il estoit obligé luy-mesme de livrer à chacun ce qui estoit necessaire, personne ne pouvant tenir au danger qu'il y avoit.

Le 26. à la pointe du jour, les Batteries des Ennemis tirèrent avec tant de précipitation, qu'en moins de trois heures, il y eut une brèche de quinze toises à la courtine de la Meuse, & l'on vit bien que toute la face ne pouvoit pas aller jusqu'au

58 MERCURE

lendemain , sans tomber. Il n'est pas possible d'exprimer , combien les murailles de ce Château estoient mauvaises. Le milieu estoit de pierres séches , & il n'y avoit du mortier que dans les paremens , en sorte que quand le Canon y avoit fait une ouverture , l'éroulement les faisoit tomber un quart d'heure après les décharges

Environ à dix heures du matin , la batterie de trente pieces de canon qui estoit sur le Coreu commença de tirer sur la muraille de la seconde envelope , laquelle fut si bien razée avant cinq heures du soir , que l'on n'avoit plus de communication d'un costé du Chasteau à l'autre. La moitié de la Garnison qui estoit du costé des Caponnières , mouroit de soif , ne pouvant

aller chercher de l'eau au Puits: tous les hangards de Madriers, estoient si pleins de Soldats qu'ils ne sçavoient quasi plus où se mettre, parce que, ce qui restoit de sousterrains, estoit presque tout rempli de blesez. Pour communiquer d'un bout du Chateau à l'autre, l'on fit un trou sous les ruines d'une vieille communication que Mr Derigny trouva heureusement, sans quoy il auroit fallu abandonner les détachemens qui estoient du costé des Caponnières, & pour passer par ce trou, il falloit se coucher le ventre contre terre, pour aller un à un. Jamais on ne vit un si grand desordre; les Officiers & Soldats qui s'estoient trouvez dans le danger à cette Caponnière, & presque obligez de se rendre à discretion, vouloient

60 MERCURE

absolument estre relevez, de crainte que le lendemain il n'arrivast quelque semblable accident. M. de Reignac y alla luy-mesme pour les rassurer, faisant porter aux Soldats autant qu'il luy estoit possible, toute ce qui leur estoit necessaire, & sur tout des Grenades; car on s'en jetoit continuellement de part & d'autre, les ennemis estant logez à la Caponniere, dont la Garnison en occupoit toujours une partie. On y laissa M. le Vasseur, qui y marqua plus de fermeté que celuy qu'il avoit relevé.

Sur le soir les ennemis entrèrent dans la Ville avec beaucoup de fascines qu'ils porterent au bas de la breche. On vit un gros détachement de leurs Troupes qui descendoit du Fort Rouge, & un autre qui

GALANT. 61

couloit le long de la Meuse. L'on ne donna pas qu'ils ne voulussent donner un assaut general, ce qui leur estoit facile, y ayant quatre breches principales. M. de Reignac se prepara à les recevoir. On jeta quantité de tonneaux de poudre sur les breches, & l'on fit bien des preparatifs, pour soutenir une action. Il parut dans cette occasion que le Soldat estoit fort rebuté; on ne laissa pas pendant une partie de la nuit, de faire un grand feu de part & d'autre. Les ennemis se logerent seulement au bas de la breche du costé de la Ville, & occuperent une bonne partie de la Caspionniere du costé de la Meuse. Un Grenadier de la Compagnie de Lattigue, ayant malheureusement mis le feu à une mine

62. MERCURE

sur ce qu'il croyoit que les Ennemis montoient à la breche, l'effet en fut malheureux. Mr de Reignac fut culbuté, Mr de Luc eut une contusion à la teste, Mr de Lartigue le visage à moitié brûlé, & Mr de la Chapelle Souslieutenant des Grenadiers de Ponthieu fut blessé, sans parler de plusieurs Grenadiers qui furent tuez. Cet accident, quoy que fâcheux, ne laissa pas de servir, car le Duc d'Holstein en ayant esté informé par les gens qui estoient logez au bas de la breche, differa de faire donner l'assaut qu'il avoit resolu, jusqu'au lendemain à sept heures du matin. Il n'y avoit rien qui le pressast, & par consequent il ne vouloit rien hazarder ; il sçavoit bien que son Artillerie dans moins d'un jour, ache-

GALANT. 63

veroit de ruiner entierement le Chasteau , qu'on n'y pourroit plus tenir , & qu'il n'y avoit aucun secours à craindre.

Le 27. l'Artillerie des Ennemis commença à tirer dès le point du jour. Ils avoient avancé pendant la nuit plusieurs pieces à my-coste des montagnes, & ils mirent encore en Batterie huit pieces de quarante-huit , qui leur estoient arrivées le jour precedent.

Sur les huit heures , ils battirent la dernière enveloppe du Chasteau , par le costé du Correu & de la Sarte , avec une telle furie , qu'en moins de deux heures , il y eut deux brèches considerables. Il y en avoit aussi deux autres du costé de la Meuse ; l'une à la Courtine , & l'autre à la Tour dont on a déjà par-

64 MERCURE

lé. La Garnison ne sçavoit plus où se mettre ; il n'y avoit que la voute de cette dernière enveloppe , & la Boulangerie , qui venant à tomber , auroient écrasé une partie de ce qui restoit de gens de la Garnison , qui y estoient entassez les uns sur les autres. Il y eut quantité de Soldats qui deserterent par les brèches.

Pour dernier malheur , les Ennemis s'étant attachez à rompre la chappe du Puits , une Bombe tomba sur le rocher , roula sous la chappe , & en faisant son effet , les éclats renverserent deux Soldats dans le Puits.

Alors la Garnison commença à murmurer fortement , & si M. de Reignat n'avoit eu la précaution de faire brûler toutes les Quaiſſes , à la réserve d'une , il est leur que

GALANT. 65

L'on auroit battu la chaudière, sans la participation. M. du Rocq, Major du Regiment de Ponthieu, fit arrester un Sergeant, qu'on trouva faisant signe de chapezulaux Ene mis de monter à la Brèche; & il se sauva dans le temps que M. de Reignac alloit le faire arquebuser.

Le Chasteau n'estoit pour lors qu'une masse de pierres, sur laquelle il n'estoit pas possible de faire faire aucun mouvement à des Troupes. En moins d'un quart d'heure il y eut quatre Sentinelles emportées dans un mesme endroit, & il ne fut pas possible d'y en mettre une cinquième. Mrs Filley & Derigny, qui se portoit toujours dans les endroits les plus perilleux, visitoient les Brèches de quart d'heure à autre.

Decembre 1694. F

66 MERCURE

Les Officiers qui estoient dans un souterrain , estant surpris de ce que Mr de Reignac ne parloit point de se rendre , chargèrent Mr du Rocq de luy dire qu'il n'estoit pas du service du Roy de faire perir tant d'honnestes gens , & que s'il attendoit jusqu'au soir , la Garnison seroit passée au fil de l'épée. Comme Mr du Rocq alloit pour parler à Mr de Reignac , qui s'entretenoit pour lors en particulier avec Mr Filley , auquel il avoit une entiere confiance , il trouva en son chemin Mrs Daliguet, de Larrigue , & de Gœir , Capitaines au Regiment de Ponthieu , à qui il communiqua la commission qu'il avoit acceptée. Ils ne luy conseillèrent pas de passer outre , ce qui fit qu'il entra dans le souterrain ; & dit à

..

toute l'assemblée, que l'on n'avoit qu'à charger un autre que luy de porter la parole. Ils prièrent Mr Derigny d'aller représenter l'état de la Place à Mr de Reignac, & en mesme temps de le solliciter de ne pas attendre la dernière extrémité. Mr Derigny ayant parlé, Mr de Reignac luy ordonna de dire aux Officiers, qu'ils n'avoient qu'à luy parler eux-mesmes, & que pour luy il ne devoit point s'en mesler. Peu de temps après, Mr de Reignac les alla trouver, & leur parla fortement sur les ordres qu'il avoit de deffendre la Place jusqu'à la dernière extrémité. Plusieurs de ceux qui estoient dans l'Assemblée furent d'avis de risquer l'évenement, & enfin Mr de Reignac leur déclara qu'absolument il ne vouloit pas se

68 MERCURE

rendre, & que le lendemain il verroit ce qu'il seroit à propos de faire.

Il pria Mr Filley de faire rétablir le Pont de communication de la dernière enveloppe, qui estoit impraticable par l'effet des Bombes, & quoy que le canon y donnast comme la mousqueterie, Mrs Filley & Derigny n'en partirent point que cela ne fust fait.

Mr de Reignac ordonna à Mr Couppy de faire un estat de ce qui restoit d'Officiers & de Soldats en estat de service. Les Commandans des Corps en donnèrent une déclaration, sur laquelle Mr Couppy fit son extrait, qui fut signé de luy & des Commandans. Il ne se trouva à la connoissance de Mr de Reignac, qu'environ trois cens cinquante

GALANT. 69

hommes, des onze cens treize qu'on avoit au commencement du Siege. On avoit aussi perdu vingt-neuf Officiers, tuez, blesez, ou faits prisonniers dans les deffois.

M. de Reignac entra dans un petit souterrain avec Mrs Filley & Couppy, & leur communiqua une Lettre que Mr de Barbezieux luy avoit écrite, sur laquelle ils resolurent, que l'on rattacheroit de porter les Officiers à prendre patience jusqu'au lendemain. Mr Filley parla, mais il trouva les esprits peu disposés à ce que l'on souhaitoit d'eux. Ils avoient raison d'avoir de l'inquietude, puisque la Place étoit en estat d'estre insultée, mais M. de Reignac qui vouloit se faire prendre prisonnier de guerre, ou à discre-

tion, s'embarassoit fort peu de ce qui en pouvoit arriver. Comme il ne se trouva plus le maistre de la chose, il fut obligé de faire battre la chamade, avec intention neanmoins que ce ne seroit que pour prolonger le temps, voulant faire des propositions si fortes au Duc d'Holstein pour la Capitulation vû l'état de la Place, qu'il ne les accepteroit pas, croyant que cet intervalle rassureroit la Garnison, mais il ne fut pas possible. Il envoya les Articles par Mr de Luc. Le lendemain 28. sur les deux heures du matin, les Ostages furent renvoyez de part & d'autre, à cause de quelques Articles contestez. Les gens les plus sages de la Garnison conseillerent à Mr de Reignac de ne pas faire perir ce qui restoit d'Officiers & de Sol-

datz , ce qui l'obligea de signer la Capitulation , qui estoit plus avantageuse qu'il n'avoit lieu de l'esperer.

Ce mesme jour 28. on sortit de la Place par une des breches. Les Ennemis pillerent une partie des équipages , & le lendemain l'on se rendit à Namur. Un Officier general des Ennemis , qui commandoit l'Artillerie , dit à M. de Reignac en sortant de la Place , qu'on avoit tiré plus de vingt-cinq mille coups de canon , & jetté environ sept à huit mille Bombes.

Quelques idées qu'on ait pû donner des Fortifications du Chasteau de Huy , il est certain que lors que la Garnison en est sortie , il n'estoit pas possible de discerner en quel endroit avoient esté les deux grands

72 MERCURE

Souterrains. Pour les trois petites envelopes, elles estoient veuës & battues du canon toutes à la fois. On pouvoit passer par les mesmes breches, pour arriver à la derniere : en sorte qu'il ne restoit pas un seul endroit à se pouvoit faire donner quartier, en cas que les Ennemis eussent donné un assaut ; & si l'on a tenu neuf jours de tranchée couverte, on peut dire que c'est la faute des Ennemis, puis que dès le cinquième la Place estoit insul- table par quatre différentes breches ; car comme toutes les communica- tions estoien coupées, la Garnison se trouvoit separée en trois en- droits sans se pouvoit joindre, ny secourir d'un poste à l'autre. En un mot, le Chasteau de Huy a esté laissé dans un si méchant estat, que
les

que les Liegeois après la capitulation, n'ont point voulu se charger de le rétablir. Il a fallu que les Hollandois l'ayent fait occuper, pour le faire rebastir comme une Place nouvelle. Si une partie de la Garnison a marqué de l'inquietude à la fin du Siege; & n'a pas voulu risquer de tenir encore un jour, ainsi que Mr de Reignac le desiroit, cela luy est pardonnable; n'y ayant point d'exemple que jamais Place comme celle-là ait esté battüe de cent treize pieces d'Artillerie. Le Roy n'en a pas mesme fait employer un si grand nombre dans aucune des conquestes qu'il a faites. Quand tous les Censeurs qui ont parlé de ce Siege, y auroient esté, le Chasteau n'auroit pas tenu six heures de plus: mais peut-estre auroient-ils esté d'un sens

Decembre 1694.

G

74 MERCURE

timent bien contraire à celuy de M. de Reignac, qui vouloit tout hazarder.

CAPITULATION

Accordée par Mr le Duc d'Holstein-Ploën, Commandant les Troupes des Alliez, à Mr de Reignac, Commandant pour le service du Roy, dans le Chasteau de Huy.

I. Que la Garnison sortira avec armes & bagages, tambour battant, Enseignes déployées, la méche allumée par les deux bouts, passant par la Brèche.

Accordé.

II. Qu'on emmènera deux pie-

GALANT 75

tes de Canon & deux Mortiers
de fonte, qui sont dans la Place,
au choix de M^r de Reignac.

Refusé.

III. Que la Garnison avec
l'Artillerie, les Officiers de l'Etat
major, le Commissaire des guerres,
les Ingenieurs, les Commissaires
d'Artillerie, les Commis des vi-
vres, les Entrepreneurs, leurs
Commis, & tous autres employez
aux Ouvrages de la Fortification,
comme aussi le Commis de l'extra-
ordinaire des guerres, les Ca-
nonniers & Mineurs, le Chi-
rurgien major, & autres Chirur-
giens, l'Entrepreneur de l'Hôpi-

G ij

76 MERCURE

tal, Boulangers, & generalement tous ceux qui sont employez pour le service du Roy dans le Chateau, en sortiront demain à neuf heures du matin, avec M. de Reignac pour estre conduits à Namur par eau, avec leurs équipages & bagages, Blessez & Malades, aux dépens des Alliez, qui feront fournir des Batteaux, Batteliers & chevaux, avec une escorte de cent Maistres pour leur seureté, qui seront prests demain à neuf heures du matin, pour arriver le mesme jour à Namur.

On donnera des Batteaux pour le Bagage, Blessez & malades en estat

de sortir. La Garnison , aussi bien que les Specifiez dans le present Article , iront à pied ou à cheval à Namur par le chemin le plus court , sous une escorte , & sortiront au plus tard à neuf heures du matin.

IV. Que les Blessez qui ne pourront estre transportez , resteront dans la Ville , pour y estre panssez , nourris & soignez aux dépens des Alliez jusqu'à ce qu'ils soient en estat de rejoindre leurs Corps , & on leur donnera des Passeports suffisans pour leur retour.

Accordé.

V. Que les Soldats qui auront

G iij

78 MERCURE

deserté ne pourront estre repris de part ny d'autre.

Refusé.

VI. Que l'on rendra tous les Officiers & Soldats qui ont esté faits prisonniers pendant le Siege, sans payer de rançon.

Accordé pour les prisonniers du Chasteau seulement.

VII. Que l'on ne pourra arrêter aucuns Officiers ny Soldats pour dettes, ny autrement, non plus que les gens qui sont renfermez dans le Chasteau, & compris dans la presente Capitulation

Cet Article sera traité sur le pied que les François en ont usé, lors

qu'ils ont pris Huy ; cela s'entend pour les Officiers qui doivent quelque chose aux Bourgeois de la Ville, que le Gouverneur s'oblige de faire payer.

VIII. Que l'on ne pourra rien repeter, ny esperer aucune restitution des provisions qui peuvent avoir esté prises dans la Ville, ou dans les Villages voisins. pour mettre au Chasteau, ou autrement.

Accordé.

IX. On ne pourra visiter ny fouiller aucuns équipages, tant des Officiers, que de tous ceux qui sortent du Chasteau.

Accordé.

G iij

X. *Après que la Capitulation aura eu son plein effet, les Ostages seront rendus de part & d'autre.*

Cela sera fait.

XI. *Quand cette Capitulation sera signée, M^r le Duc d'Holstein pourra faire occuper par cinquante hommes l'endroit où estoit cy devant la porte du Chasteau, où il y avoit un Pont-levis. Signé, REIGNAC.*

La Porte du Chasteau doit estre occupée aujourd'huy avec cent hommes. On laissera les magasins dans l'état qu'ils se trouvent presentement, & on fera voir aux Ostages

GALANT. 81

envoyez , l'état & le lieu de leurs mines , & cela fidèlement.

Signé , JEAN ADOLFE.

Les Histoires des Princes & des Revolutions de Etats, se lisent toujours avec plaisir, quand mesme on les écriroit trente ou quarante ans après que les choses se seroient passées. Ainsi la connoissance de celles du Royaume de Siam vous doit plaire d'autant plus; qu'elles ne sont arrivées que depuis fort peu de temps. Je vous en ay déjà parlé sur beaucoup de Lettres , qui

82 MERCURE

estoyent tombées entre mes mains ; mais ce que je vous en ay dit, n'a esté que par lambeaux, au lieu que ce que je vous envoie aujourd'huy est un vray morceau d'histoire, où tout est suivi, & auquel on ne sçauroit refuser d'ajouter foy, puis qu'il est fait par celuy qui commandoit les Troupes de Sa Majesté dans Bancoeq. C'est une chose assez surprenante que dans tous les Pays du monde les hommes soient également ingenieux quand il s'agit de leurs interests, &

GALANT. 83

de tirer avantage des moyens qu'ils trouvent de s'élever. Les Nations de l'Europe sont persuadées que les autres Peuples sont ou ignorans, ou barbares. Cependant il est certain qu'ils n'ont pas moins de manège & de politique, qu'on en peut avoir dans la Cour d'Europe la plus éclairée. C'est ce qu'on peut voir dans tout ce qu'a fait l'Usurpateur du Royaume de Siam, pour parvenir à la Royauté. Si l'on peut trouver dans sa conduite quelque chose qui nous répugne, on doit l'im

84 MERCURE

puter aux usages du Pays. Il y a de la pénétration dans tout le reste, du bon sens, de la finesse, & sur tout une dissimulation, qui est un moyen immancable pour réussir, & qui se rencontre seulement parmy quelques peuples de l'Europe. La valeur & la maniere dont les François ont agi en cette importante occasion, méritent d'estre admirées, & vous serez sans doute surpris de ce qu'ils ont fait malgré l'éloignement du secours, & malgré la multitude qu'ils

avoient contre eux, n'estant
qu'une poignée de gens con-
tre un Estat tout entier.

RELATION

DES REVOLUTIONS

ARRIVÉES A SIAM,

En l'Année 1688.

LEs étranges revolutions
arrivées au Royaume
de Siam ayant fait bruit dans
toute l'Europe, j'ay crû de-
voir moy-mesme faire le re-
cit de tout ce qui s'y est
passé, personne ne pouvant

86 MERCURE

ſçavoir mieux que moy les véritables raisons qui m'ont porté à faire ce que j'ay fait, ce qu'il n'estoit pas à propos de communiquer à beaucoup de gens, qui ne laisseront pas toutefois d'en vouloir écrire ce qu'ils en pensent. On trouvera dans la suite de ce Discours des Couronnes renversées, deux Princes, & un Fils adoptif de Roy, massacrés, la perte de la maison & de la vie du Sieur Constance, plusieurs grands Mandarins dans les fers; un Siamois par là monter adroi-

tement sur le Trône, tout le Royaume enfin avec une infinité d'Espagnols s'armer pour nous faire tous perir à force ouverte, après l'avoir inutilement tenu par toutes sortes d'artifices. On y verra aussi au milieu de toutes ces surprenantes révolutions, le nom de notre grand Roy formidable jusque dans les extrémités du monde; une poignée de François, sans avoir presque de vivres & de munitions, ny de moyens d'en avoir, dans une méchante Place très-mal fortifiée, au

milieu des bouës, & des pluies presque continuelles, & une infinité d'autres incommoditez; faire teste à tout un Royaume qui les avoit bloquez, & l'obliger enfin, après un Siege de cinq mois, malgré la résolution prise de les détruire, malgré le secours de tant de Nations étrangères, qui estoient accouruës pour le mesme dessein, à se soumettre à la nécessité de leur accorder des Vaisseaux & des vivres pour se retirer. Mais je dois avant toutes choses donner quelque con-

noissance de l'estat où se trouvoit la Cour de Siam à mon arrivée , pour rendre plus faciles à entendre les changemens qui y sont survenus.

Le Roy de Siam m'y a toujours paru plein d'estime pour nostre Auguste Monarque, dont les actions heroïques l'avoient charmé dans les recits qu'il s'en estoit fait faire. Ce Prince portoit assurément sur son visage des marques d'une grandeur & d'une élévation distinguée. Il aimoit naturellement plus

Decembre 1694. H

les Etrangers que ses propres Sujets, qu'il traitoit mesme ordinairement avec un peu de cruauté, ce qui faisoit qu'il estoit plus craint qu'aimé dans son Royaume. Quoy qu'il ne fust âgé que de cinquante-quatre ans, il estoit neanmoins atteint d'une maladie, sous laquelle il estoit aisé de voir qu'il devoit bientôt succomber. Deux Princes ses Freres, estoient ceux qui suivant les Coutumes du Pays, devoient succeder à la Couronne, parce que le Roy n'avoit point d'Enfans mâles.

L'Aîné estoit perclus de tous ses membres. Le Cadet contrefaisoit le muet, pour ne pas s'exposer à perdre la vie, par le premier soupçon que le Roy eust pû prendre contre luy. Ils estoient tous deux parfaitement unis. L'Aîné, à cause de ses infirmitéz, ce-
doit volontiers tout le Royau-
me à son Cadet; mais tous les
deux n'estoient pas trop dans
les bonnes graces du Roy.
Ils ne se mesloient d'aucunes
affaires, & ne voyoient pres-
que personne que leurs pro-
pres Domestiques. Le Roy

H ij

92 MERCURE

de Siam avoit de plus une Fille, que le bruit commun disoit estre secretement mariée avec le jeune Prince. Quoy que la chose ne fust pas entierement constante, cette Princesse, âgée d'environ vingt-huit ans, estoit d'un naturel fier & hautain, fort attachée à la Religion, & aux autres coutumes de ses Ancêtres, & bien mal affectionnée envers les François, & autres Etrangers. Elle s'estoit aussi retirée de la Cour, pour quelque mécontentement qu'elle avoit receu de son

Pere, & estoit pleine de haine pour le S^r Constance, qu'elle croyoit en estre l'auteur.

Prapie, Fils adoptif du Roy, & que quelques uns, sans fondement, vouloient faire passer pour son Fils naturel, estoit celuy de toute la Cour qui estoit le plus dans les bonnes graces de son Prince, & il y a apparence mesme que le Roy, s'il eust pû, luy eust fait avoir la Couronne, mais comme il estoit d'une basse naissance, son party dans l'occasion ne pouvoit estre que fort petit; &

94 MERCURE

ny les Mandarins, ny le Peuple, qui connoissoient son origine, n'auroient jamais pû se résoudre à le reconnoître contre le droit de la justice qui estoit dûë aux Princes, qui d'ailleurs estoient assez aimez.

Entre tout le reste des Grands de la Cour, il y en avoit un qui se distinguoit aisément, & qui me parut dès la premiere fois que je le vis, avoir quelque chose de grand & d'élevé par dessus tous les autres. Son nom estoit Opra Piracha. Sa Famille

GALANT. 95

estoit des plus anciennes & des plus considerées. Il estoit Frere de lait du Roy, & environ de son âge. Quelques-uns disent meisme qu'il descendoit de la Race royale, sur laquelle le Pere de ce luy qui regnoit, avoit envahy la Couronne. Ce Mandarin s'estoit acquis par l'attache qu'il affectoit de faire paroistre à la Religion, l'estime & l'affection universelle de tous les Talapoins, qui sont en grand nombre, & d'un grand poids sur le peuple, qui d'ailleurs connoissoit en luy un cœur veri-

96 **MERCURE**

tablement Siamois , & plein d'estime pour ceux de sa Nation , & de mépris pour les autres. Comme il estoit neanmoins grand politique , il n'avoit garde de faire aucunement paroistre le dessein qu'il renfermoit en son cœur , & qu'il n'a fait éclater qu'en son temps. Il sçavoit bien dissimuler auprès de son Prince ses veritables sentimens , qui des'acordoient pas aux siens , affectant en tout , pour oster tout soupçon , de paroistre ne desirer rien tant qu'une vie privée & retirée de l'embaras
des

des affaires, & refusant constamment pour luy, & même pour un Fils qu'il avoit, les Charges & Dignitez nouvelles où le Roy les vouloit élever. Il n'en estoit pas pour cela en moindre consideration. Il estoit toujours des premiers du Conseil, & avoit bien d'autres accès avec un grand credit en Cour, que le S^r Constance qu'on y croyoit tout puissant, & qui de son côté tâchoit aussi de nous le persuader, rabaissoit autant qu'il pouvoit, ainsi que l'autorité de tous les autres, afin qu'on

Decembre 1694. 1

98 MERCURE

n'eust de l'estime & de la confiance qu'en luy seul. Cependant, quoy qu'il fust en grande faveur auprès du Roy de Siam, parce que ce Prince ne trouvoit que luy capable de traiter avec les Etrangers, à cause de la grande connoissance qu'il disoit avoir de toutes les Coutumes, & de toutes les Cours de l'Europe, il ne laissoit pas d'y avoir nombre de Mandarins plus élevez dans les Charges, & d'une plus grande autorité que luy, auxquels il luy falloit faire Sombaye, c'est à dire,

rendre en toutes rencontres un témoignage de soumission. Il ne pouvoit pas entrer comme eux dans la chambre du Roy, à moins qu'il n'y fust appelé.

A la verité cet Etranger estoit d'un esprit vif & étendu, capable de bien des affaires, & porté vers les grandes entreprises. Son abord estoit fort engageant, quand il le falloit, sa conversation tres-agreable, & il sçavoit fort bien se faire valoir, sur tout auprès du Roy, dont il tenoit une fortune assez considerable

100 MERCURE

pour ces pays-lá. Il falloit être du temps avec luy pour le bien connoistre. La suite m'a fait remarquer en luy un manque de droiture & de sincerité, une ambition demesurée, & une delicateffe trop grande à railler, & à poursuivre ceux dont il se croyoit méprisé, ce qui luy avoit attiré la haine de tout le peuple, & de la pluspart des Etrangers. Voila en peu de mots ce qui m'a semblé de plus remarquable de la Cour de Siam, pour l'intelligence de ce qui suit.

GALANT. 101

A l'égard des François, je n'avois dans Bancoq que deux cens Soldats sans les Officiers. M^r de Bruan estoit à Merguy avec trois de nos meilleures Compagnies, & depuis son départ, j'avois encore esté obligé de donner trente-cinq de nos meilleurs hommes, avec trois ou quatre Officiers, pour mettre sur des Vaisseaux que le Roy de Siam envoyoit en course contre quelques Corsaires, suivant un ordre que le Sieur Constance m'avoit envoyé de sa part. De ce petit nombre

I iij

102 MERCURE

qui me restoit il y en avoit quantité de malades, qui diminuoient tous les jours; & cependant la Place où nous nous trouvions, n'avoit que des fortifications commencées, & si vastes, qu'il eust esté besoin de plus de douze cens hommes pour les bien garder. J'avois fort souhaité qu'on ne prist pas une si grande enceinte, afin de nous voir plutôt à couvert, & mieux en estar de nous défendre contre ce qui nous pourroit arriver, mais je ne pûs gagner sur le S^r Constance de changer un

GALANT. 103

dessein qu'il avoit déjà commencé avant nostre arrivée, & quelque instance que je fisse pour avoir des Travailleurs, comme aussi quelque peine que je me donnasse, nonobstant mon âge, & les ardeurs du Soleil, de demeurer moy-mesme tout le jour sur les Travaux pour les faire avancer, il nous restoit encore, quand les affaires se broüillèrent, deux Bastions, deux Courtines & un Cavalier à relever. Je m'estois toujours muni d'environ deux mille palissades, qui nous ont esté

I iiij

104 MERCURE

d'une grande utilité dans la suite, mais on n'en avoit encore planté aucune.

Dans le mois de Mars, le Roy de Siam s'estant trouvé plus mal qu'à l'ordinaire, & presque entierement hors d'estat de vaquer aux affaires, Prapie commença à vouloir faire quelque party, & assembler quelques gens qui estoient à sa devotion. Opra Pitracha de son costé, qui depuis longtemps avoit pris ses mesures, & qui avoit en sa main le Mandarin qui garde les rôles de tout le peuple, fit aussi

GALANT. 105

approcher secretement dans les Pagodes qui estoient autour de Louvo , le plus de monde qu'il put avoir , & il ne luy fut pas difficile d'attirer à luy presque tout le Royaume ; car loin de déclarer son veritable dessein , il témoignoit toujours au contraire ne desirer rien tant que de s'enfermer avec les Talapoins dans quelque Pagode, pout y mener , disoit-il , une vie solitaire ; mais il insinuoit à ces peuples , qu'avant que d'executer ce dessein , il vouloit employer tout son esprit

306 MERCURE

& toutes les forces, & sa vie même, s'il en estoit besoin, pour mettre les Princes sur le Trône qui leur appartenoit, & qu'il sçavoit que Prapie & le S^r Constance vouloient leur faire perdre. Pour se gagner davantage les esprits, il avoit fait répandre un bruit sous main par tout le Royaume, que les François n'estoient venus que pour détruire la Race royale, leur Religion, & leurs Coutumes, les assujettissant à Prapie & au Sieur Constance, qui devoit estre le second du Royaume, en

cas que la chose réussist. Il luy fut aisé par tous ces artifices de mettre tous les Grands & Petits dans son Party, & de les animer contre nous d'autant plus, que les Princes, vrais heritiers de la Couronne, le consideroient toujours comme un Sujet fidelle, qui n'agissoit que par le zele qu'il témoignoit avoir pour eux, & qui ne regardoit Prapic & le S^r Constance que comme leurs plus grands ennemis.

Le S^r Constance à qui une bonne partie de ce qui se passoit ne pouvoit estre ca-

108 **MERCURE**

ché, quelque bonne mine que luy fist toûjours ce grand Mandarin pour l'amuser, m'envoya vers la my - Avril un ordre de la part du Roy de Siam, de monter à Louvo avec la meilleure partie de mes Troupes. Je partis de Bancocq avec soixante-dix hommes & 5. Officiers, plein d'inquietude pour le resté de ma Garnison, que j'estois obligé de laisser en si petit nombre.

On ne nous vit pas plustost arriver à Siam, par où il falloit passer pour aller à

Louvo, qu'on en ferma toutes les portes, & que tout y fut en tumulte, comme à la vuë de leurs plus grands ennemis. J'appris aussi tost de M^r l'Evesque de Metellopolis; de M^r l'Abbé de Lionne, & du S^r Veret Chef de Lage Françoise, qu'il couroit un bruit public, que le Roy de Siam estoit mort, que tout estoit en armes à Louvo & sur les chemins, qu'on parloit d'arrester le S^r Constance, & qu'il se debitoit mille choses defavantageuses contre les François; qu'on avoit aussi

110 MERCURE

nouvelle qu'il estoit descendu des Soldats Siamois vers Bancocq , en bon nombre , & qu'on disoit estre pour surprendre & massacrer les François qui y estoient.

Je ne crus pas sur toutes ces nouvelles pouvoir prudemment continuer mon chemin. Je m'arrestay donc aux environs de Siam , & écrivis en toute diligence au sieur Constance, les bruits fâcheux qui couroient si publiquement , & que je croyois beaucoup plus à propos pour son bien & pour le nostre , qu'il se

GALANT. III

rendist luy-mesme où je l'at-
tendois, pour aller offrir nos
services aux Princes, vrais he-
ritiers de la Couronne, qui
estoyent tous deux dans la
Ville de Siam, & dissiper par
là les soupçons qu'on avoit
de nous; mais soit que le
Sieur Constance ne crût pas
le mal si grand qu'il estoit,
soit qu'il ne fust plus en
estat de pouvoir se retirer de
Louvo, soit qu'il fust d'in-
telligence avec Prapie, com-
me on dit qu'il est ensuite
demeuré d'accord, il ne vou-
lu point entendre mes con-

seils , & je me retiray incontinent après la réponse à Bancocq , pour tâcher d'y conserver les Troupes que le Roy m'avoit fait l'honneur de me confier. La suite a bien fait voir que je ne pouvois agir autrement sans m'engager dans un mauvais & injuste party, & sans la perte presque assurée de tout ce qu'il y avoit de François dans le Royaume , car il s'est trouvé constant par l'interrogatoire que j'ay fait faire à deux Mandarins Siamois que nous avions entre les mains , que dans le

temps que le S^r Constance nous vouloit faire monter, Pittracha estoit entierement maistre du Palais, & avoit en main plus de trente mille hommes, tant à Louvo que sur les chemins, sans les forces des Princes qui estoient pour lors jointes aux siennes contre l'autre party, où auparavant le S^r Constance me vouloit eugager, sans qu'il osast me le déclarer.

Opra Pittracha voyant que nous estions retournez à Bancocq, & qu'il ne seroit pas facile de nous avoir tant que

Decembre 1694.

K

estoyent les Maistres, & François à Bancocq, par secours reciproques qu'on pouvoit aisément donner qu'on se seroit donnez. En cet, au premier sujet de soupçon qu'il avoit donné de luy, il auroit à mesme temps détruit celuy qu'il avoit semé contre nous. Il envoya donc plusieurs Mandarins & écrivit diverses fois aux Princes, les invitant de monter à Louvo. Il alleguoit que le Roy qui n'estoit pas encore mort, mais qui estoit effectivement hors d'estat d'agir, dans l'ac-

cablement de maladie où il se trouvoit, les vouloit voir, & mettre un d'eux sur le Trône, de son vivant; qu'il estoit de grande consequence de ne pas perdre de temps de venir recevoir à Louvo, de toute la Cour qui y estoit, le serment de fidelité, pour ne pas laisser l'occasion à Prapie d'avancer ses affaires à leur préjudice, & que comme un Sujet fidelle & zélé pour leur service, il avoit mis les choses en un estat à n'y avoir rien à craindre pour eux. Les Princes hesiterent beaucoup a-

vant que de se rendre à ses pres-
 santes sollicitations, non par
 aucune défiance qu'ils eussent
 alors de Pittacha, mais parce
 qu'ils se voyoient entiere-
 ment maîtres de la Ville, &
 qu'ils ne sçavoient pas si seu-
 rement comme ils se trouve-
 roient à Louvo, où estoient
 Prapie & le Sieur Constance,
 dont ils craignoient de fa-
 cheuses affaires. Cela leur
 faisoit beaucoup plus incliner
 à faire leur entrée publique
 dans le Palais royal de Siam,
 pour y faire proclamer Roy
 le jeune Prince, & ensuite

obliger les Mandarins qui estoient à Louvo, de le venir reconnoistre. Cela estoit fort au goust de la Princesse, qui estoit, ou devoit estre son Epouse; & la suite a bien montré que c'estoit là le seul party qu'il leur falloit prendre; mais ils ne pûrent résister aux dernières instances qui leur furent faites par un homme qu'ils estimoient le plus fidelle, le plus équitable, le plus judicieux, & le plus desintéressé du Royaume. Le jeune Prince monta donc à Louvo avec la Prin-

GALANT. 119

cesse. Opra Pitracha qui leur avoit envoyé une grande & fort belle escorte par le chemin, les receut avec tout l'éclat & toutes les marques de soumission possibles, leur fit le premier la Sombaye, & la leur laissa faire par tous les grands Mandarins. On dit qu'il n'y eut que le seul Prapie, & le S^r Constance, qui ne s'empresserent pas pour cela, & que le second y estant venu quelque temps après, le Prince ne le voulut pas recevoir.

Il est assez probable que

120 MERCURE

Pitracha se voyant comme maistre & assuré de ceux qui pouvoient aspirer à la Couronne, vouloit attendre la mort du Roy, qui ne devoit plus guere tarder, avant que d'en venir aux mains, mais ayant eu avis que Prapie, qui voyoit bien le mauvais estat de ses affaires, faisoit approcher quelques Troupes de gens armez pour hazarder sa fortune, qui ne pouvoit estre que funeste sous la domination des Princes irritez contre luy, cet habile Politique prit aussi - tost ce prétexte pour

pour faire agréer aux Princes, & autres Grands Mandarins, de le faire arrester, & de s'en défaire. Il ne demanda pas mieux, pour faire valoir son prétendu zèle, que de se charger de cette affaire. Il ne perdit point de temps; & quoy que Prapie fust alors dans la chambre du Roy, d'où il ne sortoit guere, à cause du secours qu'il luy rendoit en sa maladie; il fit si bien qu'il l'en tira par artifice jusques à la porte, & de là par violence, le fit massacrer sur le champ, sans s'ar-

Decembre 1694. L

II 4 MERCURE

nous ne nous diviserions pas ,
commença à se servir de tous
ses artifices pour obliger les
deux Princes & la Princesse
de monter à Louvo , afin de
les avoir là entre ses mains.
Il luy estoit de la dernière
conséquence que ces Princes
& les François ne s'unissent
pas ensemble , & c'estoit ce
qui luy faisoit chercher tous
les moyens d'avoir les uns ou
les autres en sa disposition.
Il luy estoit impossible d'a-
vancer ses affaires , tant que
les Princes demeureroient
dans la Ville de Siam , dont

ils estoient les Maistres , & les François à Bancocq , par les secours reciproques qu'on se pouvoit aisément donner & qu'on se seroit donnez. En effet, au premier sujet de soupçon qu'il avoit donné de luy, il auroit à mesme temps détruit celuy qu'il avoit semé contre nous. Il envoya donc plusieurs Mandarins & écrivit diverses fois aux Princes, les invitant de monter à Louvo. Il alleguoit que le Roy qui n'estoit pas encore mort , mais qui estoit effectivement hors d'estat d'agir, dans l'ac-

K ij

cablement de maladie où il se trouvoit, les vouloit voir, & mettre un d'eux sur le Trône, de son vivant; qu'il estoit de grande consequence de ne pas perdre de temps de venir recevoir à Louvo, de toute la Contr qui y estoit, le serment de fidelité, pour ne pas laisser l'occasion à Prapie d'avancer ses affaires à leur préjudice, & que comme un Sujet fidelle & zélé pour leur service, il avoit mis les choses en un estat à n'y avoir rien à craindre pour eux. Les Princes hesiterent beaucoup a-

vant que de se rendre à ses pressantes sollicitations, non par aucune défiance qu'ils eussent alors de Pitracha, mais parce qu'ils se voyoient entièrement maîtres de la Ville, & qu'ils ne sçavoient pas si seulement comme ils se trouveroient à Louvo, où estoient Prapie & le Sieur Constance, dont ils craignoient de facheuses affaires. Cela leur faisoit beaucoup plus incliner à faire leur entrée publique dans le Palais royal de Siam, pour y faire proclamer Roy le jeune Prince, & ensuite

obliger les Mandarins qui estoient à Louvo, de le venir reconnoistre. Cela estoit fort au goust de la Princesse, qui estoit, ou devoit estre son Epouse; & la suite a bien montré que c'estoit là le seul party qu'il leur falloit prendre; mais ils ne pûrent resister aux dernieres instances qui leur furent faites par un homme qu'ils estimoient le plus fidelle, le plus équitable, le plus judicieux, & le plus desinteressé du Royaume. Le jeune Prince monta donc à Louvo avec la Prin-

GALANT. 119

cesse. Opra Pittracha qui leur avoit envoyé une grande & fort belle escorte par le chemin, les receut avec tout l'éclat & toutes les marques de soumission possibles, leur fit le premier la Sombaye, & la leur laissa faire par tous les grands Mandarins. On dit qu'il n'y eut que le seul Prapie, & le S^r Constance, qui ne s'empresserent pas pour cela, & que le second y estant venu quelque temps après, le Prince ne le voulut pas recevoir.

Il est assez probable que

120 MERCURE

Pitracha se voyant comme maistre & assuré de ceux qui pouvoient aspirer à la Couronne, vouloit attendre la mort du Roy, qui ne devoit plus guere tarder, avant que d'en venir aux mains, mais ayant eu avis que Prapie, qui voyoit bien le mauvais estat de ses affaires, faisoit approcher quelques Troupes de gens armez pour hazarder sa fortune, qui ne pouvoit estre que funeste sous la domination des Princes irritez contre luy, cet habile Politique prit aussi - tost ce prétexte pour

pour faire agréer aux Princes, & autres Grands Mandarins, de le faire arrester, & de s'en défaire. Il ne demanda pas mieux, pour faire valoir son prétendu zele, que de se charger de cette affaire. Il ne perdit point de temps; & quoy que Prapie fust alors dans la chambre du Roy, d'où il ne sortoit guere, à cause du secours qu'il luy rendoit en sa maladie; il fit si bien qu'il l'en tira par artifice jusques à la porte, & de là par violence, le fit massacrer sur le champ, sans s'ar-

Decembre 1694. L

122 MERCURE

rester pour la priere qu'on dit que luy en fit faire ce pauvre Roy mourant, à qui il fâchoit beaucoup de voir traiter de la sorte celuy du Royaume qu'il aimoit le mieux.

Cette premiere Scene de la Tragedie estant faite, Opra Pitacha crut qu'en mesme temps il ne falloit pas manquer l'occasion de se saisir de S^r Constance. Il donna incessamment un ordre pour empêcher qu'on ne sceust rien au dehors de ce qui s'estoit passé au Palais, & envoya sur

le champ dire au S^r Constance de la part du Roy, qu'il eût à s'y rendre. Le S^r Constance, qui ne sçavoit rien de ce qui venoit d'arriver. & qui étoit pourtant toujours dans la crainte de quelque facheux événement, pria trois Officiers François qui estoient à Louvo, de l'accompagner, entre lesquels estoit mon Fils le Chevalier. D'abord qu'il fut entré dans le Palais, Pitracha s'avança vers luy avec quantité de gens armés, dont la Cour estoit toute pleine, le prit par le bras, &

124 MERCURE

d'an ton fier & méprisant luy dit qu'il l'arrestoit prisonnier pour avoir conspiré avec Prapie contre le Royaume, & en avoir dissipé les deniers. Dans le mesme temps qu'il luy parloit, il s'en trouva plusieurs qui avoient le sabre levé sur la teste, prests à luy donner le coup à la premiere parole de ce Mandarin. Les Officiers François qui ne s'attendoient à rien moins qu'à cela, luy demanderent aussi tost ce qu'il desiroit qu'ils fissent pour son service; mais il leur répondit de ne rien faire, &

de rendre mesme leurs Epées qu'on leur demandoit. Pitra-cha eut pour lors encore assez de presence d'esprit, pour voir qu'il luy importoit de ne pas faire voir aux François la mauvaise volonté qu'il avoit contr'eux. Il ordonna donc qu'à leur égard on les conduisist à Thesipoussonne, qui estoit une Maison Royale à trois lieues de Louvo; & que là on s'assurast de leurs personnes, & il les fit accompagner par le Mandarin Siamois qui avoit esté second Ambassadeur en

France, pour leur faire entendre qu'on en usoit ainsi, afin de pourvoir à leur propre seureté; de peur, disoit-il, que le Peuple animé, comme il estoit, contre les Etrangers, & contre le S^r Constance, ne se portast contr'eux à quelque excés, dont la Cour seroit ensuite fâchée. Il ne manqua pas de faire aussitost éclater la prise qu'il venoit de faire, & afin que personne n'en pust ignorer, il fit promener le Sieur Constance sur les murailles du Palais à ses costez, suivy

de quantité de Braspeints, qui sont les gens dont ils se servent quand ils veulent faire arrester quelqu'un; puis il le renvoya pour estre attaché avec cinq chaînes de fer, & gardé seulement dans le Palais mesme, en un lieu destiné pour cela, d'où depuis on ne l'a laissé voir, ny avoir de communication avec aucun de ses Amis. Il y a souffert diverses fois plusieurs questions, dans lesquelles, suivant le bruit commun, & de la déposition de nos deux mandarins Sia-

28 MERCURE

mois, il a esté contraint d'ayouër son intelligence avec Prapie, & d'avoir dissipé & fait sortir hors du Royaume de grosses sommes d'argent des Magazins Royaux. On tira de luy toutes les lumieres qu'on put sur les Affaires des Etrangers, après quoy on le coupa par morceaux. Sa maison ne manqua pas d'estre pillée, sa femme, & presque tous ses parens furent cruellement tourmentez par diverses questions qu'on leur donna pour avoir connoissance de tous les effets.

Il restoit encore trois Mandarins que Pittacha sçavoit estre dans le mesme party. Il eut l'esprit trop present pour leur laisser l'occasion de s'évader. Il envoya de si bons ordres, que sans coup ferir, ils furent tous trois arrestez & mis aux fers dès la nuit qui suivit la prise du Sieur Constance & la mort de Prapie. Un des deux qui estoit à Louvo s'estoit déjà mis en fuite, & fut arresté par les chemins; les deux autres furent pris en leurs maisons à Louvo & à Siam, sans

130 MERCURE

que tout cela causast le moindre bruit.

Après avoir achevé de détruire ce party, ce qui augmenta encore son credit & son autorité par l'adresse avec laquelle on l'avoit vû en venir si failement à bout, il s'appliqua uniquement à chercher des moyens pour détruire les François, qu'il envifageoit comme le plus grand obstacle qui luy restoit à ses pretentions. Il n'avoit pû réussir à faire monter à Louvo l'Ainé des Princes, qui sembloit mesme estre

entré dans quelque soupçon, à cause des instances & des sollicitations reiterées que ce mandarin luy avoit faites de s'y rendre; ce qui aussi n'avoit pas plû au second Prince, ny à la Princesse qui n'avoit pû s'empescher d'en témoigner quelque chose. Cela avoit obligé Pittacha, pour ne pas laisser prendre racine à un soupçon qui luy pouvoit estre si dommageable, de cesser d'en écrire davantage à l'aîné des Princes, & de faire de plus, en presence du second Prince;

132 **MERCURE**

& des Mandarins, un jurement solennel devant un Idole qu'il se fit apporter, qu'il reconnoissoit & reconnoïtroit touÿjours les Princes pour les veritables Seigneurs, & qu'il ne vouloit rien faire que pour leur service; ce qui leva tout soupçon contre luy, & le mit encore plus en estat d'agir que jamais; cependant quoy que la vie du second Prince & de la Princesse fust entre ses mains, celuy qui estoit à Siam pouvoit avec les François luy donner trop d'exercice pour

qu'il oſaſt hazarder le coup, & voilà ce qui le détermina à ſe ſervir de la haine qu'il avoit luy-mesme allumée contre nous dans la ſœur des Princes, des Mandarins, & du Peuple; pour les porter tous à entreprendre abſolument nôtre perte, leur faiſant entendre que le Royaume ne ſeroit jamais paſſible, que nous ne fuſſions détruits. On nous a dit que la Princeſſe fut la première à donner dans ce deſſein, & qu'elle s'en eſt bien repentie depuis.

Avant que cela vint à la

force ouverte, ce que Pitra-
cha voyoit un peu difficile, il
se voulut servir de tous les
artifices, & nous avoir par
son esprit, comme il disoit, &
c'estoit ce qui luy avoit tou-
jours fait dissimuler aux
François ce qu'il avoit dans
le cœur contr'eux, pour les
mieux disposer à donner dans
les pieges qu'il leur tendoit.
Un jour après la prise du S^r
Constance, il avoit écrit à
M^r l'Evêque de Metellopo-
lis & au S^r Veret, qu'à la ve-
rité il estoit arrivé quelque
brouïllerie à Louvo, & que

le Roy y avoit fait arrester le S^r Constance, pour un crime qu'il avoit commis contre l'Estat, mais que ce n'estoit rien que cela, & que Sa Majesté Siamoise luy avoit ordonné de leur faire sçavoir, qu'on n'en vouloit aucunement ny aux François, ny à la Religion Chrestienne, afin qu'ils ne se missent en peine de rien. Deux ou trois jours après, il écrivit une seconde Lettre à ce même Evêque & à M^r l'Abbé de Lionne, pour les inviter de la part du Roy de monter tous deux à Louvo,

136 MERCURE

ou du moins M^r l'Abbé de Lionne, en cas que M^r de Metellopolis fust indisposé. M^r l'Abbé de Lionne y étant monté, apprit avec étonnement que tous les François qui estoient à Louvo avoient esté arrestez, & que tous les autres Chrestiens Siamois, Pigors, Portugais & autres, estoient fort mal-traitz dans les prisons; & le Mandarin Siamois, qui avoit esté premier Ambassadeur en France l'estant venu saluer peu de temps après qu'il fut arrivé, il luy en marqua son ressen-

timent on luy en demandant
 raison. Ce Mandarin qui
 estoit un des plus dévoilez à
 Opra Pitraha, & qui a esté
 fait Baron pour recom-
 pense des bons services qu'il
 luy a rendus en toutes ses
 affaires, attribua tout ce
 qui s'estoit fait à l'égard des
 Chrestiens à la fureur de la
 populace, & l'affura qu'il les
 alloit tous faire mettre en li-
 béréz, mais que pour les
 François, on n'en avoit usé
 ainsi que par la considera-
 tion que la Cour avoit pour
 leurs personnes, qu'on n'avoit

Decembre 1694. M

8 MERCURE

pas voulu laisser exposées aux insultes. Il delivra en effet sur le champ tous les prisonniers, & peu de temps après M^r. l'Abbé de Lionne estant allé au Palais, le grand Mandarin l'y reçut fort bien au milieu d'une Cour magnifique d'autres Mandarins, qui estoient presque tous prosternez à ses costez ; mais après beaucoup de Complimens il luy declara que l'intention du Roy estoit que je montasse à Louvo ; qu'à la verité le Roy ne me blamoit pas de m'en estre retourn

de Siam après les bruits fâcheux qui couroient pour lors, & qu'il sçavoit que je n'avois pû monter depuis à cause d'une maladie qui m'étoit survenue; ce qui l'avoit porté à m'envoyer de ses Medecins pour marque de l'estime & de la consideration qu'il avoit pour ma personne; mais qu'à present qu'il sçavoit que je me portois bien, il estoit necessaire que je ne differasse pas davantage à obeir aux ordres de Sa Majesté; qu'il m'envoyoit pour cela les deux Mandas.

M ij

140 MERCURE

rins qui avoient esté Ambassadeurs en France pour me faire plus d'honneur, & marquer davantage à tout le monde oombien j'estois dans son estime & son amitié. Il ajouta ensuite que si après cela je ne montrerois pas, je donnerois par mon refus un juste sujet de me soupçonner de quelque entreprise contre l'Estat, & qu'il en pourroit arriver de fâcheuses affaires, au lieu que tout iroit bien si je voulois monter; qu'il croyoit que je n'y ferois pas davantage.

de difficulté, & qu'il retenoit toujours en attendant mon Fils le Chevalier en sa compagnie. Le premier Ambassadeur ajouta de plus dans une autre visite qu'il fit à M^r l'Abbé de Lionne, que le Roy n'avoit fait arrester le Sieur Constance que pour quelque crime, & aussi parce qu'il ne contendoit pas les Etrangers, qu'il avoit dessein de mettre mon Fils aîné en sa place, & que c'estoit pour cela qu'il estoit besoin que je demeurasse quelque temps à Louvo pour le conduire dans les as

142 MERCURE

fares, & que c'estoit une des principales raisons pourquoy on me faisoit monter.

Quelques artifices neanmoins dont ils se servissent, il ne falloit pas estre trop éclairé pour voir que les affaires n'alloient pas bien, & j'avoué que je demeuray fort chancelant sur ce que j'avois à faire touchant la proposition que me venoient faire ces Ambassadeurs qui avoient esté en France. J'aurois bien souhaité qu'ils se fussent contentez du refus que je faisois d'accepter pour mon fils les

Charges qu'on luy presentoit; mais ils vouloient que je montasse. M^r l'Abbé de Lionne, que le Mandarin avoit obligé de descendre avec eux, m'en sollicitoit aussi, eu égard à l'estat où estoient les affaires. D'un costé je voyois bien le peril où je m'exposois en me mettant entre leurs mains; d'un autre aussi je ne pouvois refuser de monter sans tout rompre, & nous n'estions nullement en estat de soutenir un Siege, estant sans vivres, & sans aucuns affats dans la Pla-

142 MERCURE

ce, qui d'ailleurs estoit ouvert
de tous costez. Après avoir
bien balancé, je crus qu'il
estoit de mon honneur & de
mon devoir, de m'exposer
avec mes deux Enfants, à
toutes sortes de perils, pour
tenter par cette marque de
confiance si je ne pourrois pas
lever leurs soupçons, & con-
server les Troupes, ce qui
paroissoit impossible par tout
autre moyen. Je trouvois qu'
en m'exposant ainsi, j'avois
au moins ces deux avantages.
Le premier, de faire connoi-
tre à toute la terre la bonne
foy

foy des François, qui auroient
 peut-estre esté un peu soup-
 çonnez par mon refus de
 monter; & le second, de
 menager toujours quelque
 temps, pendant lequel on
 pourroit se munir d'un peu
 de vivres, préparer des affuts,
 planter des palissades, & met-
 tre la Place en un estat un peu
 meilleur. Je fis donc venir
 M^r de Verdesalle, qui com-
 mandoit après moy, & luy
 donnay tous les ordres que
 je crus nécessaires pour le
 bien public, ajoutant en
 presence des Officiers, que

Decembre 1694.

N

146 MERCURE

je voyois bien le peril où je m'exposois en montant, mais qu'aussi en refusant de monter, le peril qui suivoit mon refus estoit & plus general, & plus certain; que je luy commandois de faire bien son devoir en mon absence, & de me laisser plutôt perdre moy & mes Enfans à sa vûë, si la chose en venoit jusque-là, que de rendre la Place, dont je luy confiois la garde jusques à mon retour.

Je reserve pour le mois prochain la suite de cette Rela-

tion , afin de diversifier les matieres, & ne doute point que les Vers que vous allez lire ne vous fassent le mesme plaisir qu'ils ont fait à tout ce qu'il y a de bons Connoisseurs. Leur tour aisé vous fera connoistre qu'ils partent de source, & que l'Auteur a tous les talens qui peuvent faire réussir avec avantage, quand on entreprend un ouvrage de Poësie. La matiere en est relevée, & il seroit difficile de la traiter avec plus de force, ny plus noblement.

N ij

De la Sagesse immortelle
 La voix touche & nous instruit.
 Enfans des hommes, dit-elle,
 De vos soins quel est le fruit?
 Par quelle erreur, Ames vaines,
 Du plus pur sang de vos veines
 Achetez vous si souvent,
 Non un pain qui vous repaisse,
 Mais une ombre qui vous laisse
 Plus affamez que devant.

S

Le Pain que je vous propose
 Sert aux Anges d'aliment.
 Dieu luy-mesme le compose
 De la fleur de son froment.
 C'est ce Pain si delectable
 Que ne sert point à sa table
 Le monde que vous suivez.
 Je l'offre à qui me veut suivre,
 Approchez; voulez-vous vivre?
 Venez, mangez, & vivez.

N iij

150 MERCURE

O Sagesse, ta parole
Fit éclorre l'Univers,
Posa sur un double Pole
La Terre au milieu des Mers.
Tu dis, & les Cieux parurent,
Et tous les Astres coururent
Dans leur ordre se placer.
Avant les Siecles tu regnes,
Et qui suis-je que tu daignes
Jusqu'à moy te rabaisser?



Le Verbe, Image du Pere,
Laiſſa ſon Trône éternel,
Et d'une mortelle Mere
Voulut naiſtre homme & mortel.
Comme l'orgueil fut le crime,
Dont il naiſſoit la victime,
Il dépouilla ſa ſplendeur,
Et vint, pauvre & miſerable,
Apprendre à l'homme coupable
Sa véritable grandeur.

GALANT. 151

*L'ame heureusement captive
Sous son joug trouve la paix,
Et s'abbeuve d'une eau vive,
Qui ne s'épuise jamais.*

*Chacun peut boire en cette onde,
Elle invite tout le monde,
Mais nous courons follement
Chercher des sources bourbeuses
En des Citernes trompeuses,
Dont l'eau fait à tout moment.*

J'ay à vous apprendre la
mort d'un homme également
recommandable par la nais-
sance, la piété, & son mérite.
C'est celle de M^r Boizot,
Docteur en Theologie, &
Abbé de Saint Vincent de
Bezançon. Sa famille est des

N. iij

152 **MERCURE**

plus considerable de la Robe, & fort affectionnée au service de l'Etat. Il avoit dans le Parlement de Bezançon un Frere ancien President à Morcier, qui a esté longtemps Intendant des Fortifications sur la Sarre, & dont le Fils exerce presentement la Charge; un autre Procureur General; & un troisieme, Conseiller au mesme Parlement; Deux Neveux de son mesme nom, l'un Capitaine de Chevaux, & l'autre Chanoine de l'Eglise Metropolitaine de Be-

GALANT. 153

zançon. Voila quelle est la famille de feu M^r l'Abbé Boizot. Quant à la pieté, on n'en peut avoir de plus veritable. Il vivoit dans son Abbaye avec une regularité exemplaire & toute la charité imaginable. Il estoit sçavant sans ostentation, & possedoit plusieurs Langues mortes & vivantes, & une parfaite connoissance de l'Antiquité. Sa Bibliotheque estoit belle, & remplie de quantité de precieux Manuscrits. Il n'y avoit rien de plus curieux que son Cabinet ; on y trouvoit de

154 MERCURE

fort belles suites de Médailles, avec plusieurs raretez qu'on ne voyoit point ailleurs. Il estoit connu de tout ce qu'il y avoit de Personnes Sçavantes dans l'Europe, & plusieurs des plus habiles l'ont consulté sur bien des choses, particulièrement sur l'Histoire. Il avoit un nombre considerable de Memoires du Cardinal de Granvelle, qui avoit esté Abbé de Saint Vincent, & plusieurs Lettres en original de Charlesquint, de Philippes II. d'Elisabeth d'Angleterre, &

autres Princes & Ministres du temps de ce Cardinal , pour qui il avoit beaucoup d'estime & de veneration.

Il est vray , Madame , qu'en vous apprenant la mort de Madame de Faucon de Ris , Veuve de M^r de Faucon de Ris , Premier President au Parlement de Rouën , je ne vous fis point le détail de sa famille. Puisque c'est vous faire plaisir que d'y entrer , je vous diray qu'elle est une des plus Illustres de Normandie , & que cette Dame qui s'appelloit Charlotte Mai-

156 MERCURE

gnart de Bernieres, descendoit de Richard Maignart, Gouverneur de Vernon, qui en 1442. remit cette Ville-là en l'obéissance du Roy Charles VII. Depuis ce temps-là, son Fils Guillaume Maignart fut Conseiller à l'Eschiquier, composé des plus nobles de la Province, & ensuite il le fut au Parlement, lors qu'il fut rendu sedentaire par le Roy Louis XII. en la Ville de Rouen en 1495. Ses descendans ont toujours remply des Charges de Maistres des Requestes, & de Presi-

GALANT. 157

dent à Mortier au mesme
Parlement. Feu-Messire Char-
les Maignart de Bernieres,
Maistre des Requestes, épou-
sa en 1638. Dame Anne A-
melot, Fille de Messire Jac-
ques Amelot, Premier Presi-
dent à la Cour des Aides de Pa-
ris. De ce mariage sont sortis
trois enfans, sçavoir, Messi-
re Estienne Maignart de Ber-
nieres, Conseiller au Parle-
ment de Paris; messire Char-
les Louis Maignart de Ber-
nieres, Procureur General au
Parlement de Rouen, & Da-
me Charlotte Maignard de

158 MERCURE

Bernieres, qui avoit épousé en 1667. Messire Charles de Faucon de Ris, Maître des Requestes, depuis Premier Président du Parlement de Rouen. Messire Estienne Maignart de Bernieres épousa en 1665. Dame Magdelaine de Faucon de Ris, Sœur de ce même Premier Président, & il en a eu Messire Charles Estienne Maignart, à present Maître des Requestes.

Je vous ay aussi parlé de la mort de Madame la Marquise de Torcy, sans vous en dire

que fort peu de chose. Trois jours auparavant, elle avoit passé toute la journée aux Carmelites du Fauxbourg S. Jacques, où elle fit ses devotions d'une manière, qui édifia tous ceux qui la virent. Elle tomba malade le lendemain, & mourut deux jours après dans le temps qu'on la croyoit, & qu'elle se sentoit beaucoup soulagée. Vous ne serez pas fâchée de voir ce qu'a écrit d'elle une personne qui la connoissoit parfaitement. Voici ce que porte la Lettre, après la nouvelle de cette mort.

160 MERCURE

C'est. une perte d'autant plus considerable, que Madame de Torcy estoit une personne d'un merite extraordinaire. Elle estoit d'une taille & d'un air qui répondoient à sa naissance; & qui faisoient voir à tout le monde, & à ceux mesme qui ne la connoissoient pas, que cette naissance estoit des plus hautes & des plus illustres. En effet, Marie-Françoise-Elizabeth de Lhospital Vitry, Epouse de Mr le Marquis de Torcy, descendoit du costé paternel de la tres. illustre & tres ancienne Maison de Lhospital, & elle estoit la dernie-

re de la branche de Vitry.

Cette Maison a donné plusieurs grands Officiers à l'Estat, des Grands Maistres des Albalestriers, des Ducs & Pairs, des Marschaux de France, des Lieutenans Generaux, des Capitaines des Gardes du Corps, des Gouverneurs & Lieutenans de Roy de Provinces & des plus considerables Villes, mesme de la Capitale du Royaume, des Ministres d'Estat des Chevaliers des Ordres de nos Rois. Madame la Marquise de Torcy venoit du costé maternel des illustres Maisons de Ros de Rodes & de la

Decemb. 1694. O

162 MERCURE

Chastres, remplies aussi de *Mar-
eschaux de France, de Capitai-
nes des Gardes; de Grands Mai-
stres des Ceremonies, de Gouver-
neurs de Provinces, de Cheva-
liers des Ordres, & des premie-
res Charges de l'Estat.*

On ne peut dire à combien de
grandes Familles ces trois Mai-
sons sont alliées. Ce qui est cer-
tain; c'est que *Madame de
Torcy estoit parente ou alliée de
tout ce qu'il y a de plus grand
& de plus relevé dans le Royau-
me. Elle estoit fille de feu Mr le
Duc de Virry, recommandable
par des actions de grande va-*

leur & de sage conduite à la guerre, & par un esprit si vaste & une connoissance si profonde & si parfaite des Affaires de l'Estat & des interests des Princes ; que le Roy l'avoit employé dans les Negotiations les plus importantes, & l'avoit nommé Plenipotentiaire pour la Paix de Nimegue, où il se preparoit d'aller, lors qu'il tomba dans la maladie dont il est mort. Elle avoit épousé en 1680 Antoine Philbert de Torcy, Chevalier, Marquis de Torcy & de la Tour, Baron d'Espreville & de la Maisonfort, Seigneur de Landebœuf, du Torp,

164 MERCURE

de Noan le Fuzelier, & d'autres Terres & Lieux, Brigadier General des Armées du Roy, Capitaine Souslieutenant de la Compagnie des Chevaux-Legers de Sa Majesté, & son Cousin au cinquième degré, estant du costé maternel de la mesme Maison de L'hospital, de la branche des Comtes de Saint Mesme.

Il est fils de feu Mr le Marquis de la Tour, Lieutenant General des Armées du Roy, Commandant en Chef les Troupes de Sa Majesté dans le Mantouïan, pendant la minorité du Duc, Gouverneur premierement de Ca-

zel qu'il deffendit avec une petite Troupe de gens contre toutes les forces de l'Empire & de l'Espagne qui l'assiegeoient, tant qu'il fallut pour attendre le secours de Mr le Comte d'Harcourt qui en fit lever le Siege, & qui donna une partie de la gloire de cette Expedition à Mr le Marquis de la Tour. Il fut ensuite Gouverneur de Dieppe, & puis d'Arras, un des premiers Gouvernemens du Royaume. Il avoit eu du feu Roy l'assurance d'estre fait Maréchal de France, & Chevalier de l'Ordre à la premiere promotion, & il mourut

166 **MERCURE**

comblé de gloire & de benedictions, & regretté universellement de la Cour & du Peuple, des Grands & des Petits. Mr le Marquis de la Tour estoit de la Maison de Torcy, illustre dès la conquête de la Terre Sainte, où nous voyons dans l'Histoire que Godefroy de Bouillon mena un Seigneur de Torcy, & que ce fut dans cette guerre sainte que la Maison de Torcy prit les Armes qu'elle a conservées depuis jusques à present selon Jean le Feron. Cette Maison s'est signalée dans tous les temps par son attachement particulier & sa fide.

GALANT: 167

lité à nos Rois, qui l'ont honorée de grandes Charges & de Gouvernemens considérables, & elle s'est alliée aux Maisons de Mouchy, d'Hotquincourt, d'Estrées, de Boufflers, d'Estourmel, de Bosraucourt, d'Ancoart, de Boulainvilliers, Sainceres, d'Humieres, de L'hospital, & autres des plus considérables Familles du Royaume.

Toutes ces extractions, toutes ces alliances relevées, tous ces titres éclatans, faisoient la moindre des grandes qualitez de Madame la Marquise de Torcy. Elle avoit une ame & un cœur au

168 MERCURE

dessus de sa naissance. Personne
 n'a jamais porté plus loin qu'elle
 le courage, la grandeur d'ame, la
 generosité, la noblesse des senti-
 mens, l'étendue de l'esprit & des
 connoissances, la prudence, la
 pénétration fine, le discernement
 juste, la solidité du jugement, le
 desintéressement, le bon goût &
 le raffinement dans toutes choses;
 & au mesme temps, personne n'a
 jamais eu plus qu'elle de religion,
 de foy, de charité, d'humilité, de
 piété, de dévotion, de compassion,
 de douceur, de complaisance, de
 patience, de bonté, d'honnesteté,
 de civilité, d'envie d'obliger & de
 faire

faire plaisir à tout le monde, d'application à tout ce qu'elle croyoit estre de ses devoirs; de soin pour son domestique & pour ses affaires, de peu d'attachement pour les grandeurs, & de vray mépris pour les amusemens du monde, auxquels, mais sans affectation, elle préféreroit souvent la solitude.

Après cela, Monsieur, nous ne nous étonnerons pas que Madame la Marquise de Torcy ait esté admirée, respectée, honorée, aimée de tout le monde pendant sa vie, & universellement regretée. pleurée; & benie après sa mort.

Decemb. 1694. P

170 MERCURE

On a fait depuis peu un nouveau Plan de Paris, beaucoup plus net & plus commode, que tous ceux qui ont paru jusques à présent, étant d'un mediocre volume, & d'une grandeur qui n'est pas embarrassante. La largeur que l'on a donnée aux rues aux dépens des Bâtimens particuliers, les rend si nettes & si distinctes, qu'on les remarque & démesle assez aisément; pour les trouver sans aucune peine. Les places publiques s'y découvrent en un moment, & les Egli-

ses, les Monasteres, & tous les autres grands Edifices plus considerables y paroissent dans une elevation, qui les fait, pour ainsi dire, sauter aux yeux tout d'un coup; mais sans blesser la vûë, puis qu'au contraire elle les rend agréables, & qu'elle fait tout l'ornement de ce Plan. Il peut estre d'une grande utilité aux Etrangers, & à tous ceux qui ont beaucoup d'affaires dans Paris, donnant aux uns la facilité de se promener dans cette grande Ville, & aux autres

172 MERCURE

la commodité de trouver facilement sur ce Plan le chemin qu'ils ont à faire, sans le demander de ruë en ruë, & de se conduire eux-mêmes d'un Quartier à l'autre. Il se vend à Paris chez G. Montbard, Graveur en Taille-douce, ruë S. Jacques, proche de S. Benoist, à l'Enseigne de la Ville d'Anvers.

Je vous envoie une Medaille que l'on a frappée sur la prise de Roses. Je ne vous en donne point l'explication, parce qu'elle parle assez d'elle-mesme, & qu'elle est intelligible comme devoit l'estre



QVAM BENE CONVENIUNT

ROSES SODIS A LOEUIS DUCOY
70. JUNE. 1693.

J. Schreyer sc.

GALANT. 173

tout ce qui porte le nom de
Medaille.

Le Lundy 15. du mois passé
sé M^r de Gascq , President &
Lieutenant General au Siege
Presidial de Saintes , y fit
l'ouverture des Audiences
suivant sa coutume par un
Discours fort élégant , & qui
eut l'applaudissement de tout
le Barreau , aussi bien que
d'un fort grand nombre de
personnes considerables que
la ceremonie du jour avoit
attirées. Il dit d'abord qu'il
ne vouloit parler que de la
Justice positive que les Juris-

P iij

174 MERCURE

consultes de finissent *Constans*
& perpetua voluntas jus suum
cuique tribuendi ; & commé
cette maxime touche prin-
cipalement les obligations
des Juges , elle luy fit
adresser particulièrement
la parole aux Officiers de
son Siege. Non pas, dit-il,
qu'il fust nécessaire de les
inviter à ce qui est de l'hon-
neur & de la dignité de leurs
Charges ; mais pour l'autori-
ser davantage dans les exhor-
tations & dans les remon-
trances qu'il avoit à faire
dans la suite aux Ministres

inferieurs de la Justice. Il fit voir que les trois principaux devoirs des Juges sont de craindre Dieu, d'honorer le Roy, & de garder l'union fraternelle; que cette Sentence que l'Apôtre appelle *Royale*, renferme tous les autres devoirs des Juges, & tout ce qui est de la Justice positive. Après avoir parlé en peu de mots de la crainte que les Juges doivent avoir des jugemens de Dieu, pour ne pas sortir de son caractère, & n'entreprendre pas sur les Droits de la Chaire, il passa

176 MERCURE

au second de leurs devoirs, qui est d'honorer le Roy, comme estant l'Image de Dieu en terre.

Il est, leur dit-il, nostre souverain Magistrat, le Pere commun de tous ses Sujets, le Gouverneur immediat que Dieu a éably sur une bonne partie de son nouveau Peuple. Ainsi à tous ces égards nous luy devons nos soumissions, nos respects & une obeissance aveugle. Il n'est pas besoin des textes de l'Ecriture pour nous persuader ces veritez; nous en faisons un Article de nostre Foy. Nostre Monarchie ti-

raison droit de celuy' des Conquestes qui est toujours absolu. Notre Monarque tient sa Couronne de la seule main de Dieu. Ainsi sa puissance est independante souverainement Souveraine & Despotique. Ce sont des principes gravez dans nos cœurs qui les luy soumettent absolument, & qui portent la terreur dans ceux de nos Ennemis.

Au reste, continua t. il, l'Histoire ne marque point de Roy si aimé de son Peuple, ny si redouté de ses voisins, que Louis le Grand. Chacun reconnoist la sagesse de ses Conseils, sa Valeur

178 MERCURE

à exécuter ses vastes deſſeins ; perſonne ne doute de la félicité des événemens, chacun voit que Dieu le conduit comme par la main. Il eſt le ſupport de ſes amis, la terreur de ſes ennemis, le refuge des Rois détrônés, le ſoutien de la Religion, un ſujet d'admiration à tout l'Univers. C'eſt ſe révolter contre le Ciel que de s'armer contre luy, parce que la raiſon eſt l'ame de ſes entrepriſes & la juſtice le but de ſes armes. Que ne fait il point ? Que n'a t il point fait pour le repos & pour la gloire de la France ? Je ne prétens pas parcourir icy toutes les ac

GALANT. 179

tions miraculeuses de sa vie, cela ne sera jamais fait qu'imparfaitement.

Mais, Grand Monarque, ajouta-t-il, que toute la terre regarde aujourd'hui comme la gloire & la merveille des Rois, qui faites l'entretien de toutes les Cours du monde, pardonnez si après tant de chants d'allegresse, & de vive le Roy, qui ont jusqu'à present suivi vos Triomphes, nous poussons quelques soupirs dans l'estat où la nécessité de vos pressans besoins nous réduit, & si dans la douleur de voir que cette septième Campagne n'a pas encore

180 MERCURE

fini tous vos travaux, ny desarmé cette multitude opiniâtre d'Ennemis, qui sont depuis si long temps arméz contre vous, nous faisons quelques vœux pour la Paix, cette Fille de la Justice dont nous celebrons aujourd'huy l'entrée dans un de ses Tribunaux.

Ces transports sont pardonnables, mais comme les Juges doivent être toujours égaux, & que le Chef de la Justice ne porte jamais le deüil pour quelque cause que ce soit, afin de marquer qu'elle est impassible, prenons garde que lors que tant d'Ennemis s'obstinent à demeurer unis contre nous, il ne nous

échappe quelque plainte , comme il arriva au Peuple d'Israël , qui crioit au Ciel & demandoit à Dieu qu'il le soulageast , car Dieu ne nous répondroit autre chose , que ce qu'il fit à ce Peuple bien aimé , Nunquid est Rex in Israël , pour luy apprendre qu'il n'avoit d'autre ressource que dans la soumission & dans la confiance que de véritables Sujets ont toujours pour celuy sur lequel Dieu se repose luy - mesme de leur conduite.

Il prit de là occasion de parler des Augmentations de gages que le Roy a bien vou-

182 MERCURE

lu accorder aux Prefidiaux , en confirmant leurs Privileges. Le Roy , dit-il , est le maistre de nos biens & de nos vies. C'est un effet de sa clemence & de sa bonté de chercher des prétextes specieux pour nous engager à le secourir dans ses besoins ; il pourroit les demander sans autre raison que celle de sa souveraine volonté , car la richesse des Peuples est la richesse des Rois ; mais quoy que rien ne l'empesche d'en user comme ce Roy de Perse , qui n'eut qu'à faire publier à son de trompe , qu'il luy estoit survenu une affaire importante ; que chacun eust à

l'aider de ses biens selon son pouvoir, & mist son seing & son sceau à sa contribution pour estre reconnu, & qui par ce moyen recueillit des sommes prodigieuses ; cependant nostre Monarque veut bien nous rendre raison des sommes qu'il nous demande, & nous en payer, pour ainsi dire, l'intérêt. Il aime mieux aliener son domaine par des Augmentations de gages, que d'appauvrir tant soit peu ses Sujets ; il se saigne luy-mesme afin d'épargner le sang de son Peuple. C'est ainsi qu'en usent les bons Princes. Quoy que les necessitez de l'Estat soient impet

rieuses & sans condition, qu'elles justifient toujours assez ce qu'elles conseillent; néanmoins il semble que Sa Majesté veuille traiter avec nous dans la demande qu'Elle nous fait. Que cela est engageant! que cela est touchant, pour des cœurs qui ne sont pas insensibles! Mettons donc nostre seing & nostre sceau, comme les Perses, à nostre taxe. Ne risquons point les bonnes grâces d'un si bon & d'un si grand Prince. Que cette impuissance dont nous nous sommes jusqu'à présent deffendus, & qui n'est peut-estre que trop sincère à l'égard de quelques uns de nous,

cède enfin à cette patience avec laquelle il nous attend, de peur que son indignation ne prenne sa place.

Souvenez vous, Messieurs, que l'obéissance vaut mieux que le sacrifice. Que cette Compagnie à laquelle on ne peut rien reprocher depuis sa creation, ne soit point vûë la pointe en arriere, comme le dard de Ionatas. Animons le Peuple par nôtre exemple à faire ce qu'il doit dans ces occasions. Nous sommes ces lampes d'argent qui composoient le Chandelier à sept branches, dont il est parlé dans l'Exode, lequel estoit posé sur les Fleurs de Lis pour marquer l'attachement

Dec. 1694.

Q

des Magistrats à la Royauté. Nous sommes les lampes qui éclairons les Peuples, & qui les conduisons mesme autant par nostre exemple que par nos lumieres. Aimons & gardons l'union fraternelle. C'est par là qu'il finit son discours, qui eut tout l'effet qu'il s'estoit proposé.

M^r de Gasq est d'une Famille originaire de Bordeaux, & qui depuis l'année 1462. que Louis XI. y érigea un Parlement, a toujours fourny des Officiers de Justice à cette celebre Compagnie, & des personnes de merite à l'E-

glife. Le Pere de ce Lieutenant General, époufa en premières Noces, la Fille de feu M^r Marfaud, auffi Prefident & Lieutenant General à Saintes, & fa fidelité envers le Roy dans le temps des Guerres civiles, le fit honorer d'un Brevet de Confeiller d'Etat honoraire. Ces deux Familles confiderables par elles-mêmes, le font également par leurs alliances. C'est de ce mariage que M^r le Lieutenant General de Saintes eft fortý, & depuis qu'il eft en poffeffion de fa Char-

Q ij

ge, il ne s'est point présenté d'occasion, qu'il ne s'en soit servy à donner des marques de son zele pour le service du Roy.

Il est difficile d'aimer delicatement sans avoir quelques mouvemens de jalousie. Cependant cette passion est si contraire à l'amour, que si elle ne vient pas à bout de l'étouffer, elle luy fait souvent des blessures dont il a peine à guerir. L'avanture que je vais vous raconter en est une preuve. Une jeune Demoiselle, aussi aimable par

son humeur & par la douceur de son esprit, que par l'agrément de sa personne, vivoit avec une mere qui aimant beaucoup le monde, ne laissoit pas de s'être toujourns fait estimer par la regularité de la conduite. Le jeu, la promenade, & les autres divertissemens que se permettent les femmes, luy faisoient passer le temps agreablement, & comme elle estoit d'un fort bon commerce, on avoit de l'empressement à estre de ses Amis. Le plaisir que l'on se faisoit d'aller chez elle, redoubla

beaucoup , lors que sa Fille
eut atteint ces belles années
où la beauté brille dans tout
son éclat. Elle estoit blonde,
avoit les traits reguliers ; &
ayant pris les Leçons d'une
habile Mere, elle n'estoit
point embarrassée des dou-
ceurs qu'on luy contoit. Les
Amans se presenterent en
foule , & il s'agissoit de faire
un bon choix. Un jeune
Marquis fut un des premiers
qui se montra touché de ses
charmes. Il estoit bien fait,
avoit de l'esprit, & il l'auroit
emporté sur tous ses Rivaux,

mais il dépendoit d'un Pere aussi absolu qu'ambitieux, qui ayant des vûes pour luy, ne luy laissoit pas le pouvoir de s'engager. Il s'en expliquoit sans aucun déguisement, & ne marquant aucune pretention, il demandoit seulement à estre Amy de la Mere & de la Fille, ce qui le faisoit recevoir sans consequence. Il prenoit plaisir à voir la Belle; & comme il estoit complaisant & enjoué, la Belle en prenoit aussi à le voir. C'estoit cependant sans engagement de cœur. Aussi ne

mit - elle aucun obstacle à l'amour d'un Cavalier , qui commença par luy demander si rien ne luy déplaçoit dans sa personne , & si elle agréeroit qu'il prist de l'attachement pour elle. La Belle répondit en Fille sage que quand sa Mere luy auroit permis de l'écouter, elle luy feroit connoistre qu'elle se tenoit honorée de la recherche. Une réponse si digne d'une personne qui n'avoit pas moins d'esprit que de vertu , fut un grand charme pour le Cavalier. Il se declara
avec

GALANT. 193

avec la Mere, qui consentant à sa passion, vit avec joye qu'il volust bien employer ses soins à meriter le cœur de sa Fille. Ce fut un dessein qu'il ne forma pas inutilement. La correspondance de la Belle le rendit éperdûment amoureux en fort peu de temps, & toutes deux avoient bien sujet de souhaiter la conclusion de cette affaire. Tout ce qu'on peut demander dans un Amant dont on veut faire un Mary, se rencontroit dans le Cavalier. Il estoit riche, d'une Maison

Decembre 1694. R

194 MERCURE

assez distinguée, & il n'avoit aucune des mauvaises qualitez, dont les jeunes gens semblent aujourd'huy faire vanité. Tous le defaut qu'on luy pouvoit reprocher, c'est qu'ayant le cœur extrêmement tendre, il estoit sujet à estre jaloux. Ainsi il estoit blessé lors que la Belle jectoit sur quelqu'un des regards trop favorables. Il exaltoit toutes les paroles, estoit attentif à toutes les actions, & ses manieres honnestes pour ceux qui la loüoient quelque fois sur sa beauté, estoient

pour luy aiant de sujets de
plainte, qui l'obligeoient à
prendre un ton serieux, ou
qui le faisoient reſver. C'estoit
l'effet d'un ſcrupule delicat
qui luy faisoit croire que la
moindre diſſipation d'eſprit
eſtoit un larcin qu'on faisoit
à ſon amour. La Mere qui luy
connuſt ce deſaut, inſtruiſit
ſa Fille ſur la conduite qu'elle
devoit tenir avec luy. Elle luy
dit que ſi elle ne prenoit aſſez
de pouvois ſur ſon eſprit pour
le deſaire de cette jalouſe hu-
meur, qui luy paroifſoit bi-
zarre, il l'obligeroit à vivre

R ij

196 MERCURE

avec une si grande reserve, quand il l'auroit épousée, qu'elle se verroit contrainte de demeurer enfermée chez elle sans y voir personne, ny oser se mettre d'aucune société, La Belle la crut. Si-tost que le Cavalier vouloit se plaindre, elle prenoit un air fier, & se plaignant elle-mesme, elle luy disoit qu'il luy faisoit une injure qu'elle avoit peine à luy pardonner; qu'il suffisoit qu'elle l'eust assuré plus d'une fois qu'elle l'aimoit véritablement, & qu'elle n'aimoit que

luy, pour ne luy laisser nulle inquietude ; qu'il luy seroit plus avantageux de se retirer tout d'un coup dans un Convent, & de renoncer pour jamais au monde, que de l'épouser pour n'estre pas libre à disposer d'un regard ; que ces sortes de contraintes dont on devinoit aisément la cause ; faisoient toujours faire de fort méchans contes, qui estoient toujours desavantageux à l'un & à l'autre ; qu'il devoit avoir de la confiance en elle, comme elle en avoit en luy, & que cette confian-

R iij

198 MERCURE

ce estant la marque la plus assurée que l'on se pouvoit donner d'une estime mutuelle, elle ne pourroit se répondre de la sienne, quand il la soupçonneroit d'avoir d'autres sentimens que ceux que luy devoient inspirer sa gloire, sa vertu, & son devoir. Comme il estoit né pour la tendresse, & que la Belle luy plaisoit infiniment, il la prioit de luy pardonner son trop de delicateffe qui l'obligeoit à s'inquieter sur les moindres apparences que son cœur ne fust pas si bien à luy, qu'il ne

MERCURE 199

fust capable de quelque autre impression, & pour ne luy plus donner de ces fortes de chagrins, qui la mettoient quelquefois dans une mauvaise humeur, dont elle avoit peine à revenir; Il s'accoutuma à ne se plus allarmer de certaines choses qui l'auroient toujours blessé sans l'attention particuliere qu'il avoit à se bien représenter l'innocence de la Belle; mais quoy qu'il eust changé presque entièrement de caractère sur la jalousie, il ne se put vaincre

sur le chapitre du jeune Mar-

R iij

quis. Son enjoûment, & son trop de vivacité dans les choses qu'il disoit, ne manquoient jamais à le tourmenter, & malgré les sentimens avantageux qu'il avoit de la vertu de la Belle, il ne pouvoit s'empescher de croire qu'il y avoit entre l'un & l'autre quelque intelligence, qui seroit cause qu'il n'auroit jamais l'entiere possession de son cœur. La Belle à qui il ne put cacher sa crainte, jugea à propos de l'en guerir, & elle s'y resolut avec d'autant moins de peine que ja-

mais elle n'avoit rien senty pour le Marquis qui passast l'estime. Ainsi elle le pria de ne la voir plus que tres-rarement, & de s'observer si bien que la conversation devinst toujours generale, & fut des choses tout-à-fait indifferentes. La chose alla comme on l'avoit souhaité. Le Cavalier eut sujet d'estre tranquille; il aimoit la Belle avec la plus forte passion, il estoit aimé de mesme, & tout se preparoit pour le mariage, lors qu'un jour avant celuy où l'on devoit signer les ar-

tibles, un incident des plus imprévûs, causa un desordre extraordinaire. La Belle étant seule dans sa chambre avec une Demoiselle de sa mere, le Marquis y vint luy dire un adieu particulier. Il partoit le lendemain avec son Pere, qui le menoit voir une Heritiere qu'on vouloit luy faire épouser au premier jour. Tandis qu'il plaisantoit sur sa destinée, qui par des considerations de fortune l'obligeoit à aller offrir son cœur à une personne qui luy estoit inconnue, & qui pouvoit

n'estre pas aimable pour luy ; la Belle qui par hazard s'étoit approchée d'une fenestre, apperçût le Cavalier qui descendoit de Carosse dans la cour. La crainte qu'elle eut qu'il ne l'eust vüe, & que montant tout droit à sa chambre, il ne la surprist seule avec le Marquis, ce qui luy auroit causé quelque peine, luy fit croire qu'elle feroit bien de le cacher dans son cabinet ; mais comme elle balançant un peu de temps sur la resolution qu'elle devoit prendre, elle ne le put

204 MERCURE

faire assez promptement pour empêcher qu'il ne l'entrevît lors qu'elle en fermoit la porte. Il affecta d'estre de fort bonne humeur, pour ne laisser rien paroître des soupçons que luy donnoit ce qu'il n'avoit veu qu'imparfaitement. L'envie de s'éclaircir mieux avant que d'oser se plaindre, fit qu'il demanda d'entrer dans le cabinet sur quelque pretexte, & voyant la Belle fort déconcertée, qui sans luy répondre, insistoit toujours à le mener dans la chambre de sa Mere, où

il y avoit beaucoup de monde, il ne douta point qu'il ne fust trompé. Ce fut une chose surprenante qu'il püst demeurer assez maître de luy-mesme pour déguiser l'agitation où il estoit. Il la pria de souffrir que l'on fist venir un de ses gens, pour un ordre qu'il avoit à luy donner, après quoy il luy donneroit la main pour la conduire où elle vouloit aller. L'ordre fut de se tenir dans la rue, & d'observer avec soin, si le Marquis ne sortiroit pas. Cela fait, il le rendit avec la Belle où la Compagnie

estoit assemblée, & il en reçut force complimens sur son mariage, qui estoit prest de se faire. Il y répondit d'une manière agréable, & sans témoigner aucun embarras d'esprit; mais quand il fut retourné chez luy, & qu'il sceut, qu'on avoit veu sortir le Marquis de la maison de la Belle, il se trouva dans un desespoir inconcevable. Il fut convaincu que le Marquis possedoit son cœur absolument, puis qu'il avoit des rendez-vous particuliers avec elle, & qu'elle prenoit

la précaution de le cacher, afin de tenir la chose secrète. Cette sorte d'infidélité, qu'il croyoit avoir si peu méritée, luy parut insupportable. Il se représenta le malheur où sa passion l'auroit fait tomber, si elle estoit devenue la femme, & prenant toutes les marques de correspondance qu'il avoit reçus pour des dissimulations & des perfidies, il admiroit comment elle sçavoit si bien l'art de feindre, qu'il ne se fust point encore apperçu qu'il avoit toujours esté la dupe. Il fit

208 MERCURE

ensuite de tristes reflexions sur le peu de solidité qu'il y avoit dans toutes les choses du monde , dont il prenoit un dégoût qui luy rendoit la vie haïssable. Aussi ne scauroit on exprimer dans quels cruels mouvemens de jalousie, de dépit & de colere, il passa toute la nuit. Il se garda bien d'aller le lendemain voir la Belle, chez qui tous les parens estoient assemblez pour faire dresser & signer les Articles. Le Cavalier n'y paroissant pas , après qu'on se fut lassé de l'attendre, on en-

voya le chercher chez luy, & on répondit qu'il estoit sorty de bon matin, sans qu'il fust rentré depuis. La même chose arriva le jour suivant, & comme la Belle ne soupçonnoit point qu'il sceust l'entrevuë du Marquis, elle ne pouvoit comprendre, non plus que les autres, ce qu'il estoit devenu. Deux jours après, on fut éclaircy par un billet qu'un inconnu laissa en passant. Il estoit du Cavalier, qui marquoit à la Belle qu'il l'abandonnoit à la passion du jeune Marquis; qu'elle avoit eu

Decembre 1694. S

tort de ne luy pas dire l'attachement qu'elle avoit pour luy; qu'il luy auroit épargné la dure contrainte de ne le voir qu'en particulier, & de le cacher dans son cabinet pour n'estre pas surprise dans un teste à teste; qu'il luy disoit adieu pour toujours; & qu'il alloit en un lieu où il feroit hors d'estat de luy faire des reproches par sa presence: La Belle fut obligée d'expliquer ce qui luy estoit arrivé avec le Marquis. La chose estoit innocente, mais elle avoit une apparence con-

traire, & on ne s'estonnoit point qu'un homme, naturellement jaloux, s'en fust fait un monstre qui l'avoit épouyanté. Elle eut un extrême déplaisir de son imprudence, qu'elle n'estoit plus en pouvoir de reparer. Cependant elle se tint assurée que si jamais elle voyoit le Cavalier, elle viendroin à bout de le convaincre de son innocence, & elle en fut d'autant plus persuadée. Que le Marquis qui se maria peu de temps après, devint amoureux de sa femme, qu'il ne la pouvoit

quitter. Ainsi elle resolut d'a-
voir une attention tres-scru-
puleuse sur sa conduite sans
souffrir aucun Amant. Elle
aimoit veritablement le
Cavalier, qui estoit un
Party tres-avantageux pour
elle, & qui meritoit toute son
estime par ses bonnes quali-
tez. Elle s'informa de toutes
parts, & n'en put apprendre
de nouvelles. Le bruit com-
mun fut qu'il estoit alle en
Italie, parce qu'il avoit tou-
jours marque beaucoup d'en-
vie d'y faire un voyage. Qua-
tre ou cinq mois s'estoient

déjà écoulé, quand la saison des vendanges estant arrivée, sa Mere fut priée par une de ses Amies d'aller la passer dans une des plus agreables Villes du Royaume, à cinquante lieus ou environ de Paris. Elle y alla avec sa Fille, & un de ses Neveux, que son esprit aisé & docile & beaucoup d'agrément d'humeur faisoient souhaiter par tout. On les y reçeut de la maniere du monde la plus agreable, & ce n'estoient tous les jours que festins & que nouvelles parties de plaisir. Quinze

214 **MERCURE**

jours après leur arrivée, la Belle estant entrée par hazard dans une Eglise de Religieux où elle n'avoit point encore esté, elle y vit venir beaucoup de monde, ce qui luy en fit demander la cause. On luy répondit que c'estoit pour une Prise d'habit, & l'envie d'en voir la Ceremonie luy fit choisir une place qui estoit des plus commodes. Un peu après, celui pour qui elle se faisoit estant venu se mettre à genoux au bas de l'Autel, il ne se peut rien ajouter à la surprise qu'elle eut, lors

qu'ayant jetté les yeux sur luy, elle reconnut le Cavalier. La pretenduë infidelité qu'on luy avoit faite, & la jalousie trop delicate, dont il sentoit bien qu'il auroit peine à se corriger, luy ayant fait croire que jamais il ne seroit heureux dans le monde, il s'estoit resolu à le quitter; & afin que son dessein ne reçust aucune opposition, il avoit fait choix d'un lieu éloigné, où il n'estoit connu de personne. L'émotion que sentit la Belle fut fort extraordinaire, mais elle n'approcha point de cely

216 **MERCURE**

le du Cavalier, qui ayant tourné les yeux du costé où elle estoit, ne pouvoit comprendre par quelle rencontre il voyoit present ce qu'il avoit voulu éviter. La vûe de la Belle le frappa sensiblement, & tout son amour s'estant reveillé, il ne fut plus le maître de sa raison, ny de ses sens. Il tomba dans un évanouissement terrible, & les remedes communs n'ayant pû l'en retirer, on fut obligé de l'emporter dans un autre lieu. Tandis que l'on s'occupoit à le faire revenir, la Belle

Belle songeoit à ce qu'elle avoit à faire. Il luy paroissoit qu'elle devoit aller avertir le Supérieur, de l'engagement que le Cavalier avoit avec elle, & c'est à quoy elle estoit en quelque façon déterminée, lors qu'on vint dire que l'évanouissement estoit passé, mais qu'il avoit esté suivy d'une si grande foiblesse, qu'on se trouvoit obligé de remettre la Ceremonie à un autre temps. La Belle alla aussi-tost conter à sa Mere ce qui venoit de luy arriver, & la Mere pria son

Decembre 1694.

T

218 MERCURE

Neveu qui l'avoit accompa-
gnée, & qui connoissoit le Ca-
valier, d'aller le trouver le
lendemain, pour sçavoir de
luy ce qui l'avoit obligé à leur
manquer de parole. Une
grosse fièvre qu'il avoit ne
l'empescha point d'avoir
avec luy une conversation
tres longue, où tout ce qu'ils
pouvoient se demander l'un
à l'autre fut agité à loisir. Le
Cavalier insista longtemps
sur l'infidelité de la Belle,
mais le sincere recit de la ve-
rité, & le mariage du Marquis
qui s'estoit fait presque en

même temps que l'incident
 dont il se plaignoit estoit ar-
 rivé, la justifient si parfai-
 tement, qu'il fut contraint
 d'avouer qu'il ne falloit pas
 toujours juger sur les apparen-
 ces. Le Parent de cette aimable
 personne fit fort valoir la
 sage conduite qu'elle avoit
 tenue, en ne voulant écou-
 ter aucun Amant, quelques
 propositions qu'on eust pû
 luy faire; jusqu'à ce qu'elle
 eust appris ce qu'il estoit de-
 venu, & s'il vouloit rompre
 un engagement dont elle
 faisoit tout son bonheur. Le

T ij

Cavalier soupira , & n'estant point assez fort pour tenir contre tant de marques de constance , il conjura ce Parent de ne point faire éclater cette aventure & de luy laisser conduire la chose. Sa fièvre fut un pretexte pour demander à sortir du Monastere , & il s'en servit pour éblouir les Religieux. : Ainsi par le conseil du Superieur , à qui il confia le secret de son amour , & qui estoit un homme trop sage pour le laisser aller plus avant avec une passion aussi forte dans le cœur que celle

qu'il luy peignoit, il sortit de sa Cellule, & trouva un appartement tout prest pour luy dans le lieu mesme où la Belle estoit logée. Ce fut assez que de la revoir pour l'aimer plus que jamais. Sa fièvre se dissipa. Ils se renouvelèrent les assurances d'un attachement qui ne finiroit qu'avec leur vie, & estant retournez ensemble à Paris, ils se marièrent peu de temps après.

Madame la Princesse de Conty estant accouchée d'un Prince, cette naissance a cau-

T iij

222 MERCURE

se d'autant plus de joye, qu'il y a lieu de croire que ce Prince marchera sur les traces des Heros de la Maison de Condé, où la valeur n'est pas moins hereditaire que la conduite dans le métier de la Guerre. Je ne vous en dis rien, toutes mes Lettres estant remplies de ce qui la regarde. On lit dans l'Histoire mille actions éclatantes qui mettent ces Princes autant audessus des autres par leur valeur, qu'ils le sont par leur naissance.

M^r de Pracontal, Maréchal des Camps & Armées du Roy, & Gendre de M^r le Marquis de Montchevreuil, a eu le Gouvernement de Menin, qui vaquoit il y a déjà quelque temps par la mort de M^r de Pertuis. Les services de M^r de Pracontal sont si connus, & tant de Relations en parlent, qu'il me suffit de vous le nommer pour vous le faire connoître.

Il est des matieres qui ne s'épuisent jamais. Telle est celle que M^r l'Abbé Gouf-

T iij

224 MERCURE

fault, cy devant Conseiller au
Parlement de Paris, vient de
traiter sous le titre de *Con-
seils d'un Pere à ses Enfants.*
Le Testament de feu M^r de
la Hoguette, & ce que M^r le
Comte de Buff y a écrit enco-
re depuis peu sur ce sujet,
n'empeschent point qu'on ne
trouve beaucoup de choses
nouvelles dans le Livre dont
j'ay commencé à vous parler.
La lecture n'en peut estre que
d'une fort grande utilité, &
elle doit plaire d'autant plus
que chaque Chapitre est di-
visé en un certain nombre de

Conseils, qui sont autant de Maximes, propres à former l'esprit & le cœur de ceux qui entrent dans la pratique du Monde. Rien ne manquoit à M^r l'Abbé Gouffault pour faire un Ouvrage de cette nature. Son long commerce avec les Personnes les plus distinguées par leurs emplois & par leur naissance ; ses lumières naturelles jointes à celles qu'il s'est acquises par de solides lectures, & l'avantage qu'il a de bien raisonner & de penser toujours juste, luy ont donné de grandes

226 MERCURE

facilitez pour rendre cet
Ouvrage de bon goust. Il
se debite chez le S^r Brunot
Libraire, dans la grande Salle
du Palais.

Le 5. de ce mois Messire
Bernard de Gigault, Marquis
de Bellefond, mourut dans le
Chasteau de Vincennes avec
toutes les marques qu'on
peut souhaiter d'une resigna-
tion veritablement Chré-
tienne. Il avoit esté fait pre-
mier Maistre d'Hostel du
Roy en 1663. Maréchal de
France en 1668 & Premier

GALANT. 227

Ecuyer de Madame la Dauphine en 1679. Sa Majesté l'avoit honoré de divers Emplois fort considérables, l'ayant envoyé en Espagne en 1669. & en Angleterre en 1670. & luy ayant donné le Commandement de son Armée en Hollande en 1673. & en Catalogne en 1684. Ce Maréchal estoit Fils de Henry-Robert de Gigault S^r de Bellefond, & de d'Avenac, & petit Fils de Bernardin de Gigault S^r de Bellefond, Gouverneur de Caën, & de Jeanne aux Epaulles, & il avoit épousé

228 MERCURE

Madeleine Fouquet, fille de Jean Fouquet, & de Renée Laremort, de laquelle il a eu deux fils & trois filles; ſçavoir Jean de Gigaut, mort à l'âge de huit ans le 20. Septembre 1668. & enterré dans l'Eglise des Carmelites du Fauxbourg S. Jacques à Paris: Cristophe Louis de Gigaut, Marquis de Bellefond: Marie Madeleine, Armande Marie, & Jeanne Suzanne de Gigaut. M. le marquis de Bellefond avoit épouſé une fille de M. le Duc mazarin, & d'Hortenſe de mançini, nièce

du Cardinal mazarin , & fut tué à la Bataille de Steinkerque , laissant un fils , qui quoique fort jeune , a eu la Survivance du Gouvernement du Chasteau de Vincennes. Des trois filles de M. le maréchal de Bellefond , l'une a épousé M. le marquis du Chastelet , l'autre M. le marquis d'Amfreville, Lieutenant General des Armées Navales du Roy , & la troisiéme M. de Vergetot , qui a eu le Regiment qu'avoit feu M. le Marquis de Bellefond. M. de Bellefond, dont je vous apprens la

230 MERCURE

mort, avoit reçu un grand nombre de blessures, ayant servi fort longtems ; & il étoit Doyen des mareschaux de France. Sa pieté étoit exemplaire, & il a fait souvent des Retraites à l'Abbaye de la Trappe.

Je ne croyois pas, Madame, qu'une faute qui s'est glissée dans la Table de ma Lettre du mois d'Octobre, eût pû faire impression sur personne. Il est vray que l'on y trouve, *Lettre de M. l'Evêque d'Alais* : mais qui ne voit pas, en lisant l'article, qu'on a mis

Lettre au lieu de Sacre de M.
l'Evêque d'Alais, puisqu'il
n'y a rien qui convienne à
une Lettre dans la Relation
de cette Coremonie? Je ne
suis pas néanmoins tout-à-
fait fâché de cette erreur,
puisqu'elle me donne occa-
sion de vous parler du motif
qui a porté à faire l'établif-
sement de ce nouvel Evê-
ché. Il faut vous dire, pour
vous l'expliquer, que le Pays
des Sevenes, dont la Ville
d'Alais est qualifiée la Capi-
tale dans les Lettres Paten-
tes de Sa Majesté, ayant esté

272 MERCURE

depuis plus d'un siècle & demy, fort infectée de l'Hérésie, & regardée par les Protéstans Etrangers, comme un lieu tout-à-fait propre pour y exciter des troubles, & y maintenir les erreurs que le Roy a heureusement abolies, sa Majesté, qui avoit pourvû à la sûreté de la Province par les Fortereses qu'elle y a établies, & par les Gouverneurs vigilans qu'elle y a nommez, a crû qu'il étoit encore plus nécessaire de pourvoir à l'affermissement de la Religion.

non seulement par les célèbres Missions qu'Elle y a fait faire, & qui durent encore à present ; mais aussi par un accroissement de l'autorité de l'Eglise, en procurant l'érection d'un nouvel Evêché dans la mesme Ville d'Alais. Pour composer ce nouveau Diocèse, on a destiné un nombre assez considerable de Paroisses détachées de celuy de Nismes, du consentement de l'Evêque & du Chapitre de la mesme Ville ; & pour former le Chapitre de ceste nouz

Decembre 1694.

V

234 MERCURE

velle Cathédrale, on a uni les Chapitres des deux Eglises Collegiales d'Alais & d'Aigue-morte, dont les Chanoines conservent chacun les revenus qui leur étoient propres auparavant; & l'Abbaye de Pfalmody demeurera toujours unie à cet Evêché pour en faire le revenu.

Toutes les choses requises pour un si glorieux dessein, tant de la part du Pape que de celle de Sa Majesté, étant heureusement disposées, on choisit le Dimanche 29. du

GALANT. 235

mois d'Augst dernier , pour rendre publique l'érection de ce nouvel Evêché , & pour consacrer Messire François Chevalier de Saulx , nommé par le Roy depuis quelques années , pour en estre le premier Evêque. La cérémonie se fit dans la Ville de Montpellier en l'Eglise des Religieuses de la Visitation de Sainte Marie , par M. le Cardinal de Bonzy , assisté de Mrs les Evêques d'Uzès & de Lodeve. La Compagnie ne pouvoit pas estre plus illustre , ayant à sa teste M^r le.

V ij

236 MERCURE

Comte de Broglio , Com-
mandant dans la Province,
avec M^r de Basville , Inten-
dant de Languedoc, & quan-
tité des plus considerables
personnes de l'un & de l'aut-
re sexe. M^r de Chanterene,
Gouverneur d'Alais, étoit de
ce nombre. C'est un ancien
Officier, dont la fidelité re-
connue a obligé le Roy de
le mettre dans un poste si
important. Depuis qu'il y a
esté, il a donné diverses mar-
ques de son zele pour la Re-
ligion & pour l'Etat ; & par
son application continuelle,

il a dissipé diverses conjurations & plusieurs assemblées de seditieux. Il étoit accompagné dans cette Cérémonie du Sacre, de M^{le} le Marquis de Tornac, & de M^r de Gaujac son frere, tous deux de l'ancienne & illustre Maison de la Fare. Il s'y trouva des Députez des deux Chapitres unis; & M^r de Mandajors, Maire & Juge-Mage de la Ville d'Alais y assista avec plusieurs Députez de la mesme Ville. Vous ferez bien aise de sçavoir qu'en chaque Eveché de Languedoc il y a

238. MERCURE

une dignité séculière qu'on appelle *Baronnie des Etats*, & que ceux qui en sont pourvus, après avoir fait les preuves suffisantes de Noblesse, ont droit de séance & de suffrage dans les Etats de la Province. Ainsi comme l'Assemblée des Etats de Languedoc, qui se tient toutes les années dans une des Villes de cette Province, pour y régler les Impositions, est composée du Clergé, de la Noblesse & du Tiers-Etat; & que par cette création de l'Évesché d'Alais, il y aura à l'avenir

trois Archevesques & vingt
Evesques, qui composeront
tout ce Clergé, ou en leur
absence leurs Vicaires Gene-
raux, Sa Majesté, afin que les
voix y soient égales, & qu'il
n'y ait point un plus grand
nombre d'Evesques que de
Barons, a jugé à propos de
créer aussi un nouveau Titre
de Baronnie avec le droit
d'entrer aux Etats; ce qu'Elle
a fait en faveur de Messire
Henry de la Fare Marquis de
Tornac, Seigneur de Court-
bez, de Peirole, de Ganjac,
d'Arnach, & autres Places,

240 MERCURE

Lieutenant de Roy du Fort de Brescou, Ville & Port d'Agde. mais comme aucun Gentilhomme ne sçauroit estre reçu dans ce Corps des Barons des Etats sans avoir fait preuve d'une tres ancienne Noblesse, tant du côté paternel que du maternel, M^r le marquis de Tornac la Fare, ayant remis tous ses Titres en original au Greffe des mesmes Etats, M^r de Joubert, l'un des Syndics de la Province, fut nommé pour travailler à la contre-Enquete, ce qu'il fit avec beaucoup de

de capacité & d'exactitude, & s'estre transporté sur tous les lieux où ils ont pû trouver des éclaircissements. Après cela il remit ces Titres, avec son rapport de tout ce qu'il avoit pû apprendre touchant la Noblesse de M^r le Marquis de Tornac la Fare, devant quelques Commissaires des Etats, qui ayant trouvé la preuve de Noblesse très-authentique & plus que suffisante, en firent aussi leur rapport à l'Assemblée Generale des mesmes Etats, qui témoigna en estre fort sa-

Decembre 1694.

X

242 MERCURE

tisfaite, & qui après avoir fait appeller ce Marquis, luy fit prester le serment accoustumé, & le reçut avec applaudissement Baron des Etats, le 26. du mois passé de sorte que cette Baronnie, avec le droit d'entrée aux Etats, ayant esté créée & unie par les Lettres Patentes de Sa Majesté à la Terre de Tornac, qui sera à l'avenir du Diocèse d'Alais, M^r le Marquis de Tornac la Fare, en qualité de Baron des Etats, aura aussi droit d'entrer toutes les années à toutes les

MERCURE 498

Affiettes & Assemblées Politiques de ce mesme Diocèse, ainsi que les autres Barons des Etats, font dans les Affiettes des Dioceses dont ils font, & il sera nommé le Baron du Diocèse d'Alais. J'ay oublié de vous dire, que Sa Majesté, en accordant l'union des deux Chapitres d'Alais & d'Aigue-morte, avoit bien aussi voulu nommer à la Prevosté M^r l'Abbé de la Fare, Abbé de Silvanis, fils de M^r le marquis de Tornac la Fare.

244 MERCURE

Je vous parlay il ya un an de plusieurs Demoiselles Irlandoises qui avoient receu le Voile par les mains de Madame la Marquise de la Marseliere, & de Madame la Marquise de Morné leurs Bienfaitrices, dans l'Eglise du Calvaire de Mayenne. Elles firent Profession dans la mesme Eglise sur la fin du mois d'Octobre, & l'exhortation ordinaire dans ces sortes de Ceremonies leur fut faite avec beaucoup de succès par le Pere Archange de Laval Capucin. Il prit pour texte

GALANT. 245

des paroles du Prophete Jonas. *Stetit mare à fervore suo, & immolaverunt hostias. Domino, & voverunt vota sua.* Il fit voir que le premier soin d'un cœur religieux, lorsqu'on est fortý des tenebres, c'est de se tourner du costé de Dieu, pour luy faire des Vœux & luy offrir des Sacrifices, afin de luy témoigner que s'il reconnoist qu'il est l'Auteur de la vie, il confesse encore qu'il en est le conservateur; ce qui luy donna occasion de parler des trois Sacrifices que ces saintes Filles alloient

X iij

246 **MERCURE**

faire par les vœux d'Obéissance, de Pauvreté, & de Chasteté, après estre sorties par une protection toute visible du Ciel, des naufrages les plus inévitables. Chaque point de son discours fut accompagné de choses aussi vives qu'éloquentes. Il dit sur le Vœu de pauvreté, que s'il avoit à parler du dépouillement parfait qui doit suivre la vie religieuse à des âmes qui n'y seroient appelées que par une Vocation ordinaire, il les feroit souvenir des voyes communes, par où le

Seigneur les avoit disposées
à un grand sacrifice, & qu'il
leur remettroit devant les
yeux, les soins adcevables d'un
pere & d'une mere, soit
pour ménager un grand
bien, mais fort embrouillé,
soit pour soutenir une mai-
son illustre, mais proche de
sa ruine; soit pour établir
des enfans de qualité, mais
dont le grand nombre, la
mauvaise éducation, & le
peu d'habileté, font qu'on ne
peut penser à aucun établis-
sement proportionné à leur
naissance, & qu'enfin il leur

248 MERCURE

conseilleroit de rappeler les
vûes courtes, mais péné-
trantes, qui leur auroient
fait quelquefois sentir le vu-
ide affligeant des richesses de
la terre, & la solidité précieuse
& entière des biens de l'é-
ternité; mais que les voyes
dont s'étoit servie la Provi-
dence pour inspirer ces
grandes dispositions à tous
Filles dénuées déjà de tout,
étant toutes extraordinai-
res, il ne pouvoit rien faire
de mieux que de les porter
à y faire d'aimables retours.
Dans quelle extrémité, leur

GALANT. 249

dit-il, pourriez-vous estre red-
evier au vous, n'avez pas
esté, & quel malheur peut-on
craindre dans la vie où vous
n'avez pas esté plongés? Est-ce
de tomber tout d'un coup d'une
condition riche & capable d'in-
spiret de l'espoir dans un dévail-
lement affreux? Les fureurs de
la guerre ne vous ont-elles pas
fois éprouvée la rigueur d'un si
grand changement, & après
avoir vu vos terres ravogées,
vos tresors pillés, vos maisons
baillées, vos parens massa-
crés & vos amis dispersés; ne

250 MERCURE

vous estes. vous pas trouuées
 d'autant plus miserables que vous
 auiez sursus auparavant de vous
 croire heurieuses ? Ne compteriez-
 vous pas encore entre les accidens
 les plus terribles, d'estre enleuées
 tout d'un coup de la maison Pa-
 ternelle, & de se trouuer dans une
 terre étrangere sans biens, sans
 amis & sans support, & ce qui
 seroit encore tres propre à releuer
 la grandeur de cet accident, lors-
 qu'on seroit d'un âge sans expe-
 riance, d'un sexe exposé aux plus
 grands perils d'une naissance in-
 compatible avec les bassesses ; &

GALANT. 251

d'une langue qui ne se peut faire entendre pour demander ses besoins ? Ce fut là encore l'estat pitoyable où vous fûtes reduites, mes tres cheres Sœurs, lorsque par la destinée d'une guerre cruelle, sans égard ny à vostre âge qui estoit tendre, ny à vostre sexe que la fureur respecte, ny à vostre naissance dont on ne pouvoit ignorer la noblesse, vous vous vistes contraintes de chercher un azile en France, où vous vous trouvastes dans un abandon general & dans un dépoüillement extrême. C'est icy que je m' imagine que vous vous représeniez,

Chrétiens Auditeurs, cette for-
 tie confuse & précipitée de l'Ir-
 lande, lors qu'après un dégast
 universel de toutes ses Provin-
 ces, un saccagement general de
 toutes ses Villes & la perte infat-
 tunée d'une grande Bataille, tous
 les Sujets fidelles à Dieu & au
 Roy se virent reduits à ces ex-
 tremitez, ou de perir de misere,
 ou de quitter le party du legitime
 Souverain, ou d'abandonner
 leur chere patrie. Ce fut alors
 que ceux qui s'estoient crûs par
 les richesses immenses de leur mai-
 son, & par le support de leur Fa-
 mille, à couvrir de toutes les dis-

graces de la fortune, se trouva-
rent heureux de soulager leur in-
digence par des restes indignes &
de couvrir leur confusion par de
miserables dépoüilles. Ce fut alors
ensin que celles dont tous les
Arts flattoient la delicatesse &
la vie voluptueuse, furent ravies
de pouvoir gagner leur vie par
de honteux services. Fut-il ja-
mais une desolation plus épou-
vanteable, & avez vous jamais
pû en soutenir l'idée sans en être
attendris, & donner des larmes
à la misere de celles dont vous
auriez pû regarder la fortune
avec envie? Le reste de l'ex;

274 MERCURE

hortation du Pere Arcange fut aussi vif, & par cet endroit vous pouvez juger de tous les autres.

M. le Duc de Vendôme a demeuré deux jours à Marseille, où il n'a reçu que les honneurs de Gouverneur de la Province, & non ceux de General des Galeres, à cause qu'il n'avoit pas encore prêté le serment pour cette Charge. M. de Montmort, Intendant de la marine, n'a pas laissé de luy donner un soir une feste tres-galante dans l'Intendance. Les ave-

nuës & le jardin, qui est des plus propres & des plus beaux que l'on puisse voir; furent illuminéz presque toute la soirée. Le souper y fut servy le plus agreablement du monde. Comme le jardin est rempli d'une infinité de portiques, de berceaux, de balcons & de terrasses, qui estoient chargez de lumieres, qui en formoient toutes les architectures, & que dans les vuides on avoit dressé des piramides, des figures grotesque, & cent choses differentes que les lu-

256 MERCURE

mieres marquoient tres . par
faitement , tout cela joint à
vingt bassins d'eau , qui d'ail-
leurs embellissent le jardin ,
produisoit un effet mervell-
leux. Depuis cette feste , ce
Prince a fait l'ouverture des
Estats de la Province , & a
pris ensuite la route de Ver-
sailles.

La veille du jour de la Feste
de Saint Martin , le Roy de
Danemarck fut traité à sou-
per , & diverty fort agreea-
blement par le Comte de
Guldenlew. Il y avoit dans
une grande Salle huit maga-

fins ouverts en forme de bou-
 tiques, remplis de toutes sor-
 tes de riches marchandises.
 Le Comte de Guldenlew, étoit
 assis dans la principale, vëstu
 en Marchand Perlän. La
 Comtesse de Guldenlew, son
 Epouse, aussi vëstüe en mar-
 chande, estoit dans le second
 magasin, qui representoit
 une boutique de Confiturier,
 où il y avoit toutes sortes de
 dragées & de Confitures. Le
 jeune Prince de Guldenlew
 paroissoit dans le troisième
 en marchand Papetier, & il
 y avoit de toutes les mar-

Decemb. 1674. Mois de l'Ybran

grandes propres à ce métier. Les autres magasins, fournis de diverses marchandises, estoient occupez par plusieurs Dames différemment habillées, & celles avoient de jeunes Gentils-hommes lestement vestus en Garçons de boutiques. La Table où fut servi le souper, estoit en forme d'une M. Vous voyez bien que cette Feste est une imitation des galanteries de cette nature, que le Roy a faites souvent à Marly. Tout y fut magnifique avec Musique, & ensuite Comédie Italienne.

Il y a trente ans que dans les Histoires que l'on donnoit au Public, plus pour son divertissement que pour son instruction, on rendoit les hommes si parfaits dans les peintures que l'on en faisoit, que personne ne pouvoit se proposer d'atteindre à cette perfection. On ne peut douter de ce que je dis, puis que tous ceux & celles qui les ont voulu imiter, ont esté appellez par derision, *Heros*, ou *Heroines de Romans*. On a changé de maniere dans ces Ouvrages. Ils ne sont ny si

Y ij

260 MERCURE

longs, ny les heroïques, & comme on ne se propose que de peindre la verité, & de la nature toute pure, on n'y voit que des defauts & des foibleſſes. On les voit au jour, les hommes s'y reconnoissent, & se trouvant ou trop foibles, ou ridicules, ou vicieux, la pluspart, après avoir rougy en secret, tâchent à se corriger. Ainsi les Ouvrages d'aujourd'huy, qui ne paroissent faits que pour divertir, ne laissent pas d'estre utiles à ceux qui veulent bien s'appercevoir de leurs de-

faits. Madame de Pringy en vient de donner un au Public, intitulé, *L'Amour à la mode, Satire historique.* Le Livre qui porte pour titre, *Les Caractere des Femmes de ce Siècle,* &c qui a paru avec beaucoup de succès, ayant fait voir qu'elle connoist le monde, il y a lieu de croire que son dernier ouvrage ne recevra pas moins d'approbation.

Le Lundy 11. de ce mois, M^r l'Evêque Comte de Noyon, Pair de France, Conseiller ordinaire du Roy en son Conseil d'Etat, vint prendre

Séanté en l'Académie Française ; à la place de feu M^s Barbier Daucour. L'Assemblée estoit fort nombreuse ; & il s'y trouva quantité de personnes aussi distinguées par leur mérite, que par leur rang, & par leur naissance. Le Discours que fit ce docteur & illustre Prelat répondit à l'attente générale, & l'éloquence n'y brilla pas moins que le sçavoir. Après un remerciement fort obligeant pour le Corps dont le sublime genie qui l'anime & le soutient, pour me servir de

les termes, luy avoit fait rechercher à être membre, il entra selon la coutume dans l'Eloge du Cardinal Duc de Richelieu, Fondateur de cette celebre Compagnie, & qu'il nomma *L'Homme de tous les Talens, & qui connoissoit si bien les talens, de tous les hommes*, il dit que la mesme Providence, qui donna pour ministre le Patriarche Joseph à l'Egypte, & le Prophete Nathan a David, avoit reservé Armand Cardinal à Louis le Juste & à la France, pour y rétablir le pouvoir du Prince, la tran

264 **MERCURE**

quillité de l'Estat & la fidelité du Peuple, & après avoir fait parler l'Eglise particulière de Luçon, & l'Eglise universelle sur les rares qualitez de ce grand Homme, *L'Etat jaloux & impatient, veut aussi parler, continua t'il, & appelle pour témoin de sa gloire, la honte de tout le Monde soumis, l'Empire humilié, l'Allemagne vaincue, l'Angleterre intimidée, la Hollande allarmée, le Portugal affranchy, l'Espagne dépoüillée, l'Alliance de nos ennemis déconcertée, celle de nos Amis affermie, la Nostre, recherchée, l'Europe desabusée*

désabusée de la fausse prévention
 de l'invincible pouvoir de la Mai-
 son d'Autriche réduite aux
 bois & à la veille de tout per-
 dre. Les Elemens mesmes ont esté
 assujettis sous le joug d'un Genie
 maistre & supérieur, & n'a-t-on
 pas vû le feu de la rebellion éteint
 avec celui de l'Herésie dans le
 sein du Royaume, l'eau de la mer
 retenüe par la force d'une Di-
 gue insurmontable, l'air plus se-
 rein & la terre étonnée de tant
 de prodiges. Mais belas ! nostre
 joye n'a pas assez duré, la dou-
 leur d'une perte irreparable la
 suit de trop près. Je me trompe,

Decemb. 1694. Z

266 MERCURE

Messieurs, Armand ne scauroit mourir. Son esprit & son cœur vivent encore, & survivront toujours à son corps. Moÿse, le Legislatteur d'Israel, parvint avant sa mort à tous les besoins du Peuple de Dieu, & donna des benedictions propres à chacune des douze Tribus, en regla les fonctions, retrancha les abus, & fit une espece de Testament general sur le modele de celuy de Jacob en faveur de ses Enfants. Voilà, Messieurs, la noble idée du Testament politique d'Armand, le Legislatteur de la France, où il a prévu & prescrit tous les devoirs

GALANT. 267

des Ordres & des Emplois de l'Etat. Le Prince doit estre tel que celuy que Dieu nous a donné, la Maison Royale unie, le Clergé parfait, la Noblesse genereuse, la Justice inflexible, le Peuple fidelle, le Conseil secret, le Ministère éclairé, le fonds des Finances assuré, l'Abondance procurée, la Cour modeste, la Guerre juste, la Milice disciplinée, la Paix honorable, le Vice puny, le Merite estimé, la Science cultivée, & l'Academie florissante. Testament dont la Divine Providence avoit reservé l'execution au seul regne de Louis le Grand, qu'on peut

Z ij

268. MERCURE

dire justement avoir plus & mieux fait en qualité de Maître, qu'Armand n'a pensé & écrit en celle de Ministre.

Ce Prelat fit ensuite un tres-bel éloge de M^r le Chancelier Seguier, second Protecteur de l'Academie, & parla avec beaucoup d'avantage de M^r Daucourt dont il remplissoit la place, après quoy il entra dans les louanges de nostre Auguste Monarque, & dit que sans le charger de titres inutiles, il suffisoit de dire simplement, & de l'aveu de tout le monde,

que ce Prince estoit aussi aimable par le charme de sa personne, qu'estimable par la gloire de son regne. Il ajouta qu'il y avoit deux personnes dans un mesme homme, quand Dieu l'élevoit aux premieres places, la personne particuliere, & la personne publique, & que nous ne devions point chercher d'autre exemple que celuy que nous voyions, & que nous admirions dans le Roy, dont la personne particuliere soutient, releve, & mesme surpasse la personne publique si glorieuse.

270 MERCURE

sement, qu'il vaudroit mieux
estre Louis sans estre Roy,
que d'estre Roy sans estre
Louis. *A peine*, dit-il un peu
après, *avons-nous vû Louis si*
aimable par le charme de sa per-
sonne, que Louis si estimable par
la gloire de son regne, se presente
à nous. Regne religieux, que la
piété consacre dans le saint exer-
cice des divines vertus. Roy-vive
de Louis, qui ne porte si loin les
bornes de son Empire, que pour
donner plus d'étendue au Royau-
me de Jesus-Christ. Espérance
ferme de Louis, qui releve l'Egli-
se dont il est le Fils aîné, sur les

*reines de l'Herésie, qui en est la
 Fille rebelle. Ardenne Charité de
 Louis, qui épargne le sang de sa
 plus pure Noblesse, que l'aveugle
 fureur des Duels immoloit à celle
 des Demons. Est il forcé par la ne-
 cessité des temps d'imposer de nou-
 veaux subsides, il en porte le poids.
 Ses épaules sont plus chargées que
 celles de ses Peuples, & ses mains
 liberales, accoutumées au plaisir
 de donner, ont beaucoup de peine
 à recevoir. Qui pourroit s'ima-
 giner avec quelle impatience un
 Roy si sage & si patient d'ailleurs,
 soupire après le retour des temps
 paisibles & fortunés, pour recon-*

272 **MERCURE**

nostre les grands secours que ses Sujets luy donnent aussi volontiers, que les Enfans d'Israel offriront à Moÿse plus qu'il n'estoit necessaire? Regne glorieux & redoutable à tout l'Univers. La victoire affermie, & inseparablement attachée au char de nostre Conquerant, luy doit donner plus que le Tribut qu'elle paye, & ne peut estre assez reconnoissante. Son trophée est formé des armes des Ennemis de Louis le Grand. Son front n'est couronné que des Lauriers qu'il a luy-mesme cueillis. Ses mains sont pleines de nos Palmes. La Fran-

la seule empesche la prescription
 de sa gloire, oubliée dans les au-
 tres Nations; & le Vainqueur
 a plus fait pour la Victoire qu'il
 a renduë constante, que la Victoi-
 re ne fait pour le Vainqueur,
 qu'elle rend heureux. Je passe tous
 les détails de tant d'emplois si-
 gnalez que la voix & la plume
 de l'Academie ont releuez avec
 un grand d'eloquence, que de Zèles,
 nul dessein, sans succès, nul or-
 dre sans execution, nul siege
 sans prise de Ville, nul com-
 bat sans triumphe.

M^r l'Evêque de Noyon fut

274 MERCURE

souvent interrompu par des acclamations ; & ayant encore donné de nouveaux traits à l'Eloge de nôtre Auguste Monarque , il dit qu'il ne luy restoit plus qu'à marquer avant que de finir, ce qui luy resteroit toujours, & ne finiroit jamais ; l'estime pour l'Académie Française, la reconnoissance pour ses bontez, le desir de la servir, & la joye de concourir à la gloire de Louis le Grand.

M. l'Abbé de Caumartin, alors Chancelier de l'Académie, répondit à ce Prélat,

que quoi qu'il fust d'une naissance tres-illustre, & revêtu de tres-grandes Dignitez, la Compagnie, en l'admettant dans son Corps, avoit moins considéré ces glorieux avantages que les qualitez qui convenoient à un excellent Académicien, & qu'il possédoit dans un haut degré. Il n'eut pas de peine à le prouver, puisque le Discours qu'on venoit d'entendre, étoit une preuve de son éloquence, qu'il avoit d'ailleurs fait éclater en toutes sortes d'occasions.

M^r l'Abbé Tallemant s'occupoit
 ma la séance en lisant un
 Paraphrase en Vers du Cantique
 de la Vierge, faite par
 M^r Boyer. Elle eut le même
 succès que les autres ouvrages
 de devotion, auxquels il
 s'applique depuis quelque
 temps.

J'oubliai le mois passé de
 vous apprendre la mort de
 Dame Julie de Sainte-Mau-
 re, épouse de messire Beat
 Jacques Zurlauben, Baron
 de Gestellemburg, Comte de
 Ville, Brigadier des Armées

du Roy, & Colonel d'un Regiment d'Infanterie Allemande. Elle étoit nièce de feu M. le Duc de Montausier, & sœur de M. de Sainte-Maure, Menin de Monseigneur, & avoit esté Fille d'honneur de Madame la Dauphine.

Messire Jean Talon, cy-devant Secrétaire du Cabinet & Intendant en Canada, mourut sur la fin du mesme mois. Il étoit d'une probité reconnüe.

Messire Jean d'Estrées, Evêque Duc de Laon, Pair de France, mourut aussi à

278. MERCURE

Par le premier jour de ce mois, âgé de quarante-cinq ans, après une maladie très-violente. Il étoit fils de feu M^r le Duc d'Estrées, Ambassadeur extraordinaire de France à Rome, & il avoit été Enfant d'honneur de Monseigneur le Dauphin. Je n'ay rien à ajouter à ce que je vous ay dit plusieurs fois des avantages qui se trouvent dans la maison d'Estrées.

Voicy les noms de quelques autres personnes considérables de l'un & de l'autre sexe, mortes ce mois-cy.

messire Pierre le Tellier ,
Conseiller du Roy en la Cour
de Parlement. Il étoit fils de
M^r le Tellier, Fermier Gene-
ral.

Dame Françoisse Therese
d'Eriouille, épouse de messire
Charles Aubourg, marquis
de Boury, Conseiller Secre-
taire du Roy, Gardes des Rô-
les des Offices de France.

Dame Marie Louise Mil-
let, épouse de messire Jean
Denis, Seigneur d'Origny,
Aide de Camp des Armées
du Roy.

messire Martin Ricordeau,

180 MERCURE

Cōseiller du Rōy en la Cour
des Aides.

messire Jean Baptiste du
Mörlin, Seigneur de Chevire,
Vigno, la Charliere, & autres
lieux, Capitaine au Regiment
des Gardes du Roy, & Che-
valier de l'Ordre de Saint
Louis.

J'ay à répondre aux plain-
tes que vous me faites de ce
que je ne vous parle plus des
ouvrages de Théâtre que l'on
donne de temps en temps au
Public. Cela vient de ce que
le plus souvent on ne luy

laisse pas le pouvoir d'en décider. On ne jugeoit autrefois des pieces qu'après leur avoir donné toute l'attention necessaire ; & on ne s'apercevoit qu'elles déplaisoient que quand on voyoit les Assemblées peu nombreuses ; mais aujourd'huy tout va par cabale , & il s'en voit quelquefois d'outrées , pour faire échouer ce qu'on ne veut pas qui réussisse. C'est à cette occasion que la Satyre des petits Maîtres a esté faite , & le grand succes

Decembre 1694. 1 Aa

qu'elle a eu justifié assez ce que j'avance. La mesme Cabale qui fait tomber un Ouvrage, en fait quelquefois réussir d'autres qu'on trouveroit pitoyables si elle ne s'en méloit pas. Ainsi j'ay raison de ne point parler, puisque mon sentiment seroit souvent inutile, & peut-estre desobligeant, toutes les veritez n'étant pas bonnes à dire. Voilà ce qui se passe assez ordinairement à l'égard des gens de qualité; mais leur jugement n'est pas toujours ce qui

fait pancher la balance. Le Parterre , s'il m'est permis de parler ainsi , ressemble à la Chambre des Communes d'Angleterre , qui ne manque presque jamais de l'emporter sur la Chambre des Seigneurs. Ce jugement du Parterre seroit pourtant équitable , s'il n'y avoit que les gens de bon sens , qui y décidassent ; mais leur voix n'est pas entendüe parmi un nombre supérieur , de tout ce que chaque Profession a de turbulent , d'évaporé , & d'enfans du desor-

A a ij

284 **MERCURE**

dre, de la bonne chere, & de la joye outrée. Ceux-là n'aiment que le bruit, & ne cherchent qu'à en faire, & qu'ils ne peuvent qu'en trouvant une piece mauvaise, & d'avoir lieu de la siffler. Ils ne laissent pas d'estre persuadez qu'ils font mal, & ce qui en est une preuve convaincante, c'est qu'il n'y a sorte d'adresse dont ils ne s'avisent pour siffler sans estre vus. On doit demeurer d'accord qu'ils ont raison en cela, puis qu'il n'y a point d'homme raisonnable qui

GALANT. 285

voulust avoüer qu'il a si-
flé à la Comedie. Rien n'est
plus contraire à la sagesse, à
la prudence, & à la justice,
on n'y scauroit avoir trop
d'attention pour juger saine-
ment, & il est même pres-
que impossible de bien juger
d'un ouvrage qu'on n'a pas
oüy-on lû plusieurs fois. Ces
fortes de Judges-là ne cher-
chent qu'à se divertir aux
dépens du bon sens, &
de la raison qu'ils veulent
bannir de toutes les Pieces
de Theatre. Ils ne peuvent
souffrir deux lignes serieuses

286 MERCURE

dans une Comedie pour en expliquer le sujet. Ils veulent qu'on agisse toujours sans rien faire , puis qu'ils ne donnent pas le temps de nouër une intrigue. Si un Acteur leur déplaist, ils sifflent pour l'obliger de quitter la Scene, & faute d'avoir ouï ce que cet Acteur doit dire, on ne peut plus rien comprendre au reste de la Piece. Quoy que la Comedie soit un portrait des actions de la vie, ils trouvent mauvais que ce tableau ait quelques traits delicats, & pour

leur plaire , il faut qu'il soit fait avec une brosse , & non avec un pinceau. Pour faire un tableau qui plaise , il faut du clair & de l'obscur , & que les ombres fassent briller les couleurs ; ces Censeurs n'en veulent point à la Comedie, tout doit estre clair , c'est-à-dire risible. Ils demandent que les personnages Comiques soient toujours employez , & les appellent souvent lors qu'ils ne sont pas sur la Scene, comme si deux ou trois Acteurs devoient seuls jouer toute une Piece. Ce-

288 MERCURE

pendant si on les faisoit parler trop long temps, ils les siffleroient comme les autres. On veut siffler, parce qu'on excite par là un desordre que l'on trouve plus divertissant que tout ce qu'on pourroit entendre. Il y a plus, & on a vû quelquefois tomber des Pieces quoy qu'elles ne fussent point condamnées. Il ne faut pour cela qu'un coup de sifflet donné pour appeller un Acteur qui tarde trop à venir, ou pour une Perruque de travers. Le Parterre estant en mouvement, ne cesse plus de siffler

fifler, & cela est arrivé plus d'une fois aux vieilles Pièces, qui passent pour les meilleures. J'ay oüi dire là-dessus qu'un Peintre ayant à faire paroistre un Etourdy, un Evaporé dans un Tableau, où il devoit peindre des Seditieux, alla exprés à la Comedie, pour y remarquer les mouvemens des visages des Sifleurs, prétendant qu'ils devoient estre les mesmes que ceux des Perturbateurs du repos public, qui ayant la bouche ouverte, sont toujours prests à crier, sans sça-

Decembre 1694. B b

voir pourquoy, aujourd'huy
d'un party & demain contre.
Mon but n'est pas en parlant
contre les Sifleurs, de cho-
quer ceux qui vont à la Come-
die au Parterre. Ils sont les pre-
miers importunez de ces gens
tumultueux, qui décident sans
avoir rien écouté, quoy qu'
on se trompe souvent lors
qu'il est question de décider,
mesme après avoir préré une
attention fort grande. Je ne
pretens pas non plus, en con-
damnant les Sifleurs, justifier
toutes les pieces qui sont si-
flées; mais on ne doit pas aussi

conclurre que toutes celles qui sont sifflées, soient méchantes. Cependant cela suffit pour les perdre, & l'on ne demande point le lendemain d'une premiere representation, si la Piece est bonne, ou non, mais si elle a esté sifflée; tout est décidé par là. Comme la pluspart des Ouvrages de Theatre ont cette destinée, il seroit inutile que je vous en parlasse dans le temps qu'on n'en parle plus. Si une Comedie a mérité son mauvais sort, j'aurois mauvaise grace de renouvel-

B b ij

292 MERCURE

ler le chagrin qu'en a l'Auteur ; & si on luy a fait injustice , ma voix ne rétabliroit pas ce que les Sifflets ont ruiné. Quand le contraire arrive , & que la Brigue fait réussir des Ouvrages qui ne le meritent pas, j'avouë que j'ay de la peine à démentir mon sentiment en donnant des loüanges à ce qui ne m'en paroist pas digne. Ainsi je ne raisonne jamais , lors que le Public a décidé en Corps, soit en bien , soit en mal. C'est un torrent contre lequel la prudence ne veut pas qu'on se roidisse, puis qu'on le feroit

inutilement. Tout ce que je puis faire pour contenter vostre curiosité, est de vous annoncer seulement les Ouvrages de Theatre avant qu'ils ayent esté representez, & je vais commencer, en vous apprenant, qu'on aura encore un Opera nouveau ce Carnaval. La nouvelle est assez surprenante, puis qu'on n'a jamais donné deux Opera nouveaux dans le mesme hiver. Celuy qui paroistra au commencement de Février, est intitulé, *Theagene & Chariclée*, & la Musique est encore de M^r.

B b iij.

294 **MERCURE**

Desmarets, qui a fait celle des Opera de Didon, & de Circé. Quant aux Comédiens François, ils doivent jouer dans quinze jours ou trois semaines au plus tard, une Comédie nouvelle, qui a pour titre, *Les Dames Vangées*. On m'a assuré que cette Piece ne regardoit en aucune maniere la Satire de M^r Despreaux; que les Femmes y sont attaquées par un homme du monde, qui se donne le droit de juger de toutes par quelques unes qu'il a pratiquées, & que le merite du beau

Sexe joint à divers incidens,
 force à changer de sentiment.
 On pretend que tout est nou-
 veau dans cette Piece, ce qui
 est rare aujourd'huy, & que
 les honnêtes gens n'y trouve-
 ront pas moins à se divertir,
 que ceux qui veulent rire sans
 relâche, & qui souvent après
 avoir ry, ne trouvent point de
 sens dans l'œconomie d'une
 Piece, parce qu'ils ne veulent
 rien entendre de serieux' qui
 établisse le sujet.

Le mot de l'Enigme du
 mois passé estoit *les Calebasses,*

B b iiiij

296 MERCURE

& il a esté trouvé par Mrs Denis Rousseau de maillon ; Arnoul d'Orsay ; Joac. Dauzy, & Baudran ; G. Herman, & son aimable Tourterelle ; le marchand ; Denis d'Harcour ; l'Heureux Morin du Mont S. Michel, sa fidelle Nanette, & Esope leur Beau-frere ; les trois beaux Esprits de la rue Princesse ; l'Homme sans peur ; le petit Cocq reveille-matin ; le Commandeur de la Lande, Chevalier de Malthe ; le Tourneur metamorphosé ; le beau Procureur de la rue de la Tisseranderie ; le

GALANT. 297

Chevalier Pacifique de Fontaine en Brie ; Lycaon de la rue des Boquillonnes ; l'Abbé Costin ; les Grondeurs du Quay des Morfondus ; le Nocturne Astrologue Inspecteur ; M. Guillaume le Noir, à Mantes. Milles Turpin ; Ogier la fille, de la rue de Richelieu ; des Moulins l'aînée ; l'aimable à l'Anagramme, j'aime la verité, de Poitiers ; les deux Sœurs qui ne changent point de nom, de la rue de la Calandre ; la belle Epouse de la rue Saint Pere ; l'Amable & brillante Eve de Rouen &

298 MERCURE

Mademoiselle Chalon de la
mesme Ville ; les Dames de
la Porte-violette de Forcal-
quier ; la jeune Veuve de
Qualité de la ruë Garan-
siere , prés Saint Sulpice ; &
la nouvelle accouchée de la
ruë Pierre-Sarrasin , & son
Compere.

La nouvelle Enigme que
je vous envoye , est de M^r
l'Abbé de la Glantinc.

E N I G M E.

JE tiens de l'humide & du sec
Que je ne communique à pas un qui
me touche ;

GALANT. 299

*Je fais sans yeux, sans main, sans
oreilles, sans bouche,
Et ne manque point par le bec.*

¶

*Je suis composé de Colannes
En moy chaque membre est égal,
Et sans jamais faire de mal,
Souvent je menace, je tonne.*

¶

*Quoy que je sois d'un si bas prix
Que le plus pauvre me méprise,
Le plus riche vendroit jusques à sa
chemise,
Pour voir de mes cadets le nombre
dix fois dix.*

¶

*Aujourd'huy je suis tres-utile,
Dans le temps qu'on me fit je
n'estois bon à rien,
J'ay cours aux champs, cours à
la Ville,*

300. MERCURE

*En moy l'on voit du beau, du laid,
du mal, du bien.*

S
*Si tu refuse de me croire,
Je ne veux point t'en quereller.
Sçais-tu que ma gloire est d'aller
Sur le contre-pied de l'Histoire?*

Voicy des paroles qui ont
esté mises en air, en faveur
d'une aimable Veuve.

AIR NOUVEAU.

I *Ris au desespoir en perdant ce
qu'elle aime,
Vouloit par son trépas signaler sa
douleur,
Mais l'Amour, protecteur de sa
constance extrême,*

301
mal-

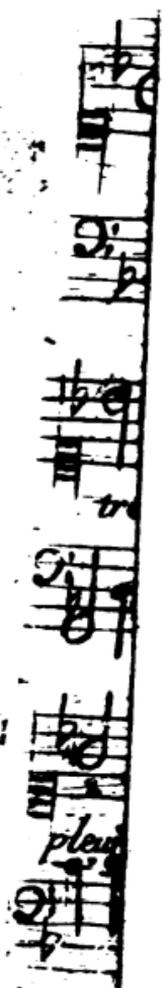
desir

doux
vray

entre ?

Tou-
ché
s Ler-
le re-
, se
7. du
nom-
rs, &

de perionnes de la premiere



300.

En moy
d'

Si ta

Je n'

Sçai

Sur l'

Voi
esté m'
d'une

AII

I *Ris a*

g
Vouloit
do

Mais l'Amour, protecteur de sa
constance extrême,

*Prend soin d'adoucir son mal-
heur.*

*Ce Dieu vient de remplir son desir
& le nostre ;*

*Des yeux si charmans & si doux
Qui versent tant de pleurs pour un
premier Epoux.*

N'en meritent-ils pas un autre ?

Monfieur le Comte de Tou-
loufe ayant acheté le Duché
d'Amville, & obtenu des Let-
tres de confirmation & de re-
nouvellement de Pairie, se
trouva au Parlement le 27. du
mois passé, avec une nom-
breufe fuite de Seigneurs, &
de perfonnes de la premiere

qualité. Ce Prince demeura au Greffe pendant que M^r Bochard, Conseiller, rapportoit ses Lettres. Après les avoir lûes, il conclut à l'enregistrement, & mêla dans son discours l'éloge du Roy, & celui de monsieur le Comte de Toulouse, ce qu'il fit en si beaux termes, & d'une manière si éloquente, que tout son Auditoire en fut charmé. On fit ensuite entrer monsieur le Comte de Toulouse, & ce Prince, après avoir presté le serment, prit place au dessus des Ducs & Pairs qui se trouverent à cette Seance.

Les Lettres d'Amiral furent aussi vérifiées au Parlement le 23. de ce mois. M^r Bochard en fut encore le Rapporteur. Il s'en acquitta avec tout le succès possible, & fit connoître que toutes les actions du Roy estoient toujours sages, & pleines de discernement. Il dit que Sa Majesté, en élevant monsieur le Comte de Toulouse à la Charge d'Amiral de France, qui est une des grandes Charges de la Couronne, & dont il marqua la conséquence avec beaucoup d'érudition,

304 MERCURE

& de recherches curieuses, avoit remply les souhaits de tous ceux qui connoissoient les qualitez du corps & de l'esprit de ce Prince, nouveau Duc d'Amville. Après le rapport, on fit entrer monsieur le Comte de Toulouse, qui estoit demeuré au Parquet avec monsieur le Duc du mayne, qui ne pouvoit avoir de voix, à cause qu'il est Frere de ce Comte, qui estoit accompagné de Mrs les Marchaux d'Estrées & de Tourville, & de Mrs les Marquis de Villette & de Nesmond, Lieu;

tenans Generaux des Armées
 Navales de France, & de Mr
 le marquis d'O, son Gouver-
 neur. Mr l'Amiral se mit sur un
 banc au bas des rangs, vis à
 vis de Mr le Premier President,
 qui prononça l'Arrest d'enre-
 gistrement, & qui dit à ce
 Prince, que c'estoit une an-
 cienne coutume d'oster son
 épée pour prester serment.
 Monsieur le Comte de Tou-
 louse la donna aussi tost à un
 Huissier, & après qu'il eut
 presté le Serment accoustu-
 mé & que son épée luy eut

Decembre 1694.

Cc

esté renduë par l'Huiffier ,
il s'avança au dedans des
rangs , & alla s'asseoir sur
le Banc qui est à la droite
de M^r le Premier Presi-
dent , au deffous de Mon-
sieur le Duc du Maine , qui
y estoit avant luy. M^r le Pre-
mier President luy dit , que
c'estoit à cause de sa qualité
de Duc d'Amville , & non pas
à cause de sa Charge d'Ami-
ral ; qu'il avoit seance à la
Cour. Cette Ceremonie ache-
vée , on fit sortir tous ceux
qui y avoient esté presens ,
excepté Mrs les Mareschaux

de France, M^r le marquis d'O
 & quelques Seigneurs, qui se
 mirent dans la lanterne, après
 quoy on fit à huys clos, le
 raport d'une affaire fort dif-
 ficile; où il s'agissoit d'une
 Substitution. Mr le Pre-
 mier President estant prest
 de demander l'avis de
 monsieur le Comte de Tou-
 louse, ce Prince qui a autant
 d'esprit & de discernement,
 que de modestie, le prévint
 & le pria, attendu sa grande
 jeunesse, qui ne luy permet-
 toit pas d'être instruit à fonds

de ces sortes de questions de Droit, de le dispenser d'opiner dans une affaire de cette importance. Ce trait de sagesse & de discretion fut admiré de toute la Compagnie, qui demeura persuadée que ce Prince soutenoit parfaitement tous les éloges que Mr Bochard luy avoit ingénieusement donnez dans son rapport. Demi-heure après, monsieur l'Amiral estant au milieu de Mr le Premier Président, & de M^r Doujat, Doyen du Parlement, fut conduit à l'Amirauté qui a esté depuis

peu transférée dans l'Auditoire du Bailliage du Palais. Ils monterent ensemble sur le Siege, monsieur l'Amiral estant à la droite de m^r le Premier President. Le premier avoit à sa droite le Lieutenant General, & les autres Officiers de l'Amirauté, & m^r le Premier President avoit à sa gauche le Doyen & les autres Conseillers du Parlement qui l'avoient accompagné. Cette Seance commença par un bel éloge que m^e le Premier President fit de monsieur l'Amiral. Il loua

le choix du Roy , & en fit voir la justesse , mais d'une maniere vive , & de ce stile concis, qui dit beaucoup en peu de paroles. Il parla ensuite des forces qu'il devoit commander pour la defence du Royaume , & pour en soutenir la gloire , & de la justice qu'il doit rendre sur terre. J'oubliois de vous marquer que Monsieur le Premier President dit à ce Prince, que si on regardoit son âge, on auroit lieu de croire qu'il auroit de la peine à remplir toutes les fonctions d'un si

grand employ ; mais que si on examinoit sa prudence & sa valeur, on seroit aisément persuadé qu'il en estoit tres-capable. Monsieur l'Amiral répondit à Monsieur le Premier President d'une maniere qui luy attira de grands applaudissemens de toute l'Assemblée. Il dit entre autres choses *que quoy qu'il trouvast le grand Employ dont il avoit plû au Roy de l'honorer beaucoup au dessus de ses forces, il ne laisseroit pas de s'y attacher de tout son pouvoir, & d'y mettre toute son application, dans l'espe-*

32 MERCURE

rance que son zele suppleroit à la foiblesse de son âge.

On lût ensuite les Provisions du Roy pour la Charge d'Amiral, vacante par le decez de Monsieur le Comte de Vermandois, dont la Bretagne est exceptée. Après cela on passa à la lecture de la Requête de Monsieur l'Amiral pour la reception de ses Provisions; ce qui estant fait M^r le Procureur du Roy de l'Amirauté requit pour le Roy qu'elles fussent enregistrées, surquoy M^r le premier president ordonna l'enregistrement,

ment, & M^r le Lieutenant General qu'il en fust passé A cte à l'Amirauté. Ensuite M^r le Premier President se retira, après avoir salué Monsieur l'Amiral, qui le reconduisit jusques hors la porte, & les Officiers de l'Amirauté reconduisirent Messieurs du Parlement. Monsieur l'Amiral estant revenu, monta sur le Siege de l'Amirauté, & M^r le Lieutenant General luy representa que suivant les Provisions qu'il avoit eu la bonté d'accorder au S^r Péstis de la Croix pour la Charge d'In-

Decembre 1694.

D d

314 **MERCURE**

terprete, il estoit supplié d'en ordonner la réception, la prestation de serment, & l'enregistrement des Actes : ce que monsieur l'Amiral ayant accordé, M^r le Lieutenant General dit au S^r de la Croix, *Levez la main, ne promettez-vous pas d'estre fidelle à Monsieur l'Amiral dans l'interpretation des écritures, & dans les autres fonctions d'Interprete de l'Amirauté?* Le sieur de la Croix répondit en adressant la parole à monsieur l'Amiral, *Ouy, Monseigneur*, & le Lieutenant General dit en suite, *Monsieur*

GALANT. 315

l'Amiral dit. & ordonne que le sieur Pestis de la Croix soit receu en sa Charge d'Interprete de l'Amirauté, que ses Lettres soient enregistrées, & qu'il en soit fait Acte.

La mesme chose fut observée pour le sieur Chartier touchant la Charge de Greffier de l'Amirauté. Ensuite M^r Baucheron, Avocat, se leva, & ouvrit une Cause, en parlant pour un Maistre de Navire, que le gros temps avoit obligé de jeter les marchandises en mer, contre le Patron de son

Dd ij

316 MERCURE

Navire, qui avoir retenu quelque chose. Son Discours fut accompagné d'un tres-beau Compliment à M^r l'Amiral. L'autre Avocat en fit un pareillement ; & M^r le Procureur du Roy ayant parlé sur la mesme Cause, & fait aussi l'Eloge de M. l'Amiral, ce Prince prit les opinions à droite & à gauche ; & ensuite M^r le Lieutenant General parla pour luy, & condamna le Patron à payer au Maistre de Navire, quatre cens dix livres, & aux dépens. On commença une au-

tre Cause ; mais Monsieur l'Amiral se leva & sortit accompagné d'une foule inconcevable qui le suivit dans les Salles du Palais, où il reçut mille applaudissemens sur toutes ses qualitez qui luy gagnerent les cœurs de tous ceux qui purent le voir. Ce Prince fut accompagné par la mesme foule jusqu'à son carrosse, où un grand nombre de pauvres s'étant attroupez, il leur fit jeter quantité de Louïs-d'or.

M^r le premier President eut l'honneur de donner à

Dd iij

318 MERCURE

dîner le mesme jour à Monsieur le Duc du Maine , & Monsieur le Comte de Thoulouse , ainsi qu'à plusieurs personnes de distinction , qui avoient accompagné ces princes. Le repas fut délicat, propre & somptueux.

Ce jour-là estant destiné pour la séance qui se fait trois fois l'année ; sçavoir à pasques, à la pentecôte & à Noël, on fit lecture en présence de Monsieur l'Amiral du Rôle des prisonniers ; après quoy M^r de Hanyvel de Creveœur, le dernier de

Mrs les presidens au mortier, qui preside ordinairement à cette séance, se transporta en la Conciergerie avec Mrs de la Tournelle. Il fit élargir quantité de prisonniers, & il donna ensuite un magnifique repas à Mrs les Conseillers qui l'avoient accompagné.

Monfieur le Comte de Thouloufe fut pourvû de la Charge d'Amiral au mois de Novemb. comme je vous l'ay déjà marqué. Il porte de France un Bâton de guenles en bare, la Couronne rehaussée de Fleurs.

D d iiii

320 MERCURE

*de Lys un Manteau de Prince ;
& pour marque de sa Charge
les deux Ancres passées en Sau-
toir derrière l'Ecu de ses Ar-
mes.*

Par un Edit de 1626. le Roy supprima les Charges de Connétable & d'Amiral ; & créa ensuite à la place de la Charge d'Amiral , celle de Grand Maître, Chef & Sur-Intendant General de la Navigation & Commerce de France ; & par un autre Edit du mois de Novembre 1669. cette Charge de Grand Maître, Chef & Sur-Intendant

GALANT. 321

General de la Navigation & du Commerce de France, fut supprimée, & celle d'Amiral rétablie avec le titre d'Officier de la Couronne. On peut voir le pouvoir & les fonctions de l'Amiral, & les droits dont il jouit présentement par le Reglement suivant fait par Sa Majesté le 12. de Novembre 1669. à S. Germain en Laye.

Toute la Justice de l'Amirauté, ainsi qu'elle est établie par les Ordonnances, appartiendra & sera rendue au nom de l'Amiral.

322 MERCURE

Il pourvoira de plein droit aux Offices des Siéges des Amirautez dans tous les lieux où ils sont établis.

Il jouira pareillement de tout & tel droit de Nomination dont les Amiraux de France ont bien & dûément joui sur les Offices de l'Amirauté ausdits Siéges & Table de Marbre.

Des Amendes , Confiscations , & tous autres droits de Justice, dans tous les Siéges particuliers , & de la moitié dans ceux des Tables de Marbre.

Du droit de Dixième sur toutes les Prises & Conquêtes faites à la mer.

Du droit d'Ancrage, ainsi qu'il est réglé par les Ordonnances, & que les précédens Amiraux en ont joui.

Du droit de Congé sur tous les Vaisseaux qui partent des Ports & des Havres du Royaume.

Du pouvoir de commander l'une des Armées Navales de Sa Majesté à son choix, ensemble en ce cas d'ordonner des Finances, ainsi que les Generaux des Armées de

324 MERCURE

terre ont accoutumé de faire.

Lors qu'il sera près de la personne de Sa Majesté, les ordres qu'Elle envoyera à ses Armées luy seront communiquez, auxquels il pourra joindre ses Lettres pour en donner avis.

Il y a eu plusieurs Amiraux dans les temps que les Rois de France ne possédoient pas toutes les Provinces maritimes de ce Roïaume; à sçavoir l'Amiral de Normandie, de Bretagne, de Guiéne & de Provence. Celuy

GALANT: 325

de Normandie, qui fut depuis appelé de France, commandoit depuis le Pas de Calais jusqu'à Saint Michel du Mont; celuy de Bretagne depuis S. Michel jusques au Raz, celuy de Guienne depuis le Raz jusques à Bayonne, & celuy de Provence depuis Perpignan jusques à la riviere de Gennes.

La Charge d'Amiral a toujours esté possédée par des personnes du premier rang, & d'une grande distinction. Le Roy fit expedier à la Reine sa Mere le 4. de Juillet de

226 MERCURE

l'année 1646, des Lettres qui furent enregistrées au Parlement le 16. du mesme mois, par lesquelles Sa Majesté établissoit cette Princesse Surintendante des Mers de France.

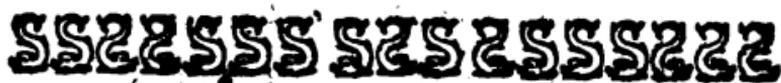
M^r l'Evêque d'Agen, connu ci-devant sous le nom du Pere Mascaron, ayant esté nommé par le Roy pour prêcher l'Avent dans la Chapelle du Château de Versailles, ce Prelat s'en est acquité avec une éloquence digne de sa réputation, & a reçu d'éclatans témoignages du plaisir

que toute la Cour a pris à l'entendre. Sa Majesté, ayant avoir assisté à ses Prédications pendant tout l'Avent, s'est trouvée à tous les Offices de la Veille & du jour de Noël, Elle a touché les Malades à son ordinaire, après avoir fait ses devotions, en essuyant cette fatigue avec l'air content qui paroist toujours sur le visage de ce Prince lorsqu'il fait quelque bonne action. Sa majesté distribua la Veille de Noël les Benefices vacans, dont le nombre étoit fort grand.

328 MERCURE

Je ne vous en parleray point ce mois-cy, parce qu'il ne me fuffit pas de vous apprendre les noms de ceux qui en ont esté gratifiez, & que je dois vous les faire connoître par les endroits qui les diffingnent. Je vous entretiendray auffi le mois prochain, de la situation prefente des Affaires de l'Europe, dont je vous donneray un détail fidelle & curieux. Je fuis, madame, vofre, &c.

A Paris ce 31. Decembre 1694.



T A B L E.

P *Réclame.*

Sonnet.

9

*Journal du Siege d' Huy , tiré des
Memoires dressez par Mr de
Reignac , Commandant dans
cette Place.*

10

*Relation des revolutions arrivées
à Siam , en l'année mille six cens
quatre-vingt-huit.*

81

*Cantique sur les vaines occupa-
tions des gens du Siecle , tiré de
divers endroits d'Isaïe & de
Jeremie.*

146

Morts.

152

Nouveau Plan de Paris.

170

Discours prononcé à l'ouverture du

T A B L E.

<i>Siège Presidial de Saintes,</i>	173
<i>Histoire.</i>	188
<i>Naissance de Mr le Prince de la Roche-sur-Yon.</i>	222
<i>Conseils d'un Pere à ses enfans.</i>	223
<i>Mort de Mr le Marechal de Bel-fond.</i>	226
<i>Nouvelles particularitez, touchant l'érection d'un Eveché à Alais.</i>	232
<i>Particularitez touchant les Etats de Languedoc.</i>	237
<i>Profession de plusieurs Demoiselles Irlandoises.</i>	244
<i>Feste donnée à Mr le Duc de Vendosme, par Mr de Montmort, Intendant à Marseille.</i>	254
<i>Galanteries faites à la Cour de Danemarck.</i>	256
<i>L'Amour à la Mode, Satyre His-</i>	

T A B L E.

<i>torique.</i>	259
<i>Reception de Mr l'Evêque & Comte de Noyon, à l'Academie Françoise.</i>	261
<i>Autre Article de Morts.</i>	276
<i>Divertissemens preparez pour ce Carnaval.</i>	280
<i>Enigmes.</i>	297
<i>Détail de ce qui s'est passé au Parlement, lors que Monsieur le Comte de Toulouse y a esté reçu Duc d'Anville, & qu'il a presté le serment de la Charge d'Amiral.</i>	305

E c ñ

Avis pour placer les Figures.

La Medaille doit regarder la page
172.

L'Air doit regarder la page 300.





